

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Rapport Développement Durable (RADD) 2024

Lundi 21 mars 2025



Sommaire

- I. Présentation de la démarche de rapport Développement Durable de Cap Excellence**
- II. Bilan et zoom par service des actions Développement Durable 2024 de Cap Excellence**
- III. Recensement des actions DD réalisées en 2024 autour des 17 Objectifs de développement durable (ODD)**



Présentation de la démarche de rapport Développement Durable de Cap Excellence



PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE (RADD)

BASE JURIDIQUE

- Article 255 de la **Loi « Grenelle 2 »**, loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
- Décret n°2011-687 du 17 juin 2011
- **A l'occasion du débat d'orientation budgétaire**, la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence élabore et présente son rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable comprenant ainsi :
 - Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes,
 - Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre,
 - L'analyse des éléments de démarche d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation

MODALITÉS D'ÉLABORATION

- Rédaction collaborative avec les DGA, pilotée par la DGA Aménagement et Développement Durable.
- Finalisation après débat en conseil et publication sur site internet www.capexcellence.net



CAP EXCELLENCE ENGAGÉE DANS LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ÉLABORATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE est donc l'occasion pour la Collectivité de :

- Réaliser l'état des lieux en matière de développement durable ;
- Instaurer une meilleure communication et appropriation des finalités du développement durable par les élus, services, agents et partenaires de Cap Excellence.

MÉTHODE DE CONSTRUCTION DU RADD :

- Le RADD est élaboré sur la base du référentiel international de l'agenda 2030 <https://urlr.me/HUrEWC>
- Ce référentiel détaille les 17 objectifs développement durable (ODD) définis à l'échelle internationale
- Le RADD présente donc la contribution de Cap Excellence à l'atteinte de ces objectifs généraux, au regard de ses actions en interne et en externe



Les 17 objectifs développement durable (ODD) définis dans référentiel international de l'agenda 2030

CAP EXCELLENCE ENGAGÉE DANS LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PETIT PRÉCIS DE LECTURE

Il a été précisé que le RADD a été rédigé sur la base du référentiel international de l'agenda 2030 qui détaille 17 objectifs développement durable (ODD), composés 169 cibles et de 232 indicateurs, définis à l'échelle internationale.

Cap Excellence présente ainsi les actions qu'elle a menées en 2024 et qui ont contribué aux ODD au regard de ses compétences et de sa stratégie d'actions.

Dans ce cadre, tous les ODD et cibles ne sont pas strictement adressés. Toutefois Cap Excellence précise ceux sur lesquelles les actions menées en 2024 ont permis d'agir directement.



Les 17 objectifs développement durable (ODD) définis dans référentiel international de l'agenda 2030

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

STRATEGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ

- **2011** : Réalisation de l'Agenda 21 par délibération du 4 novembre 2011. Démarche à décliner à l'ensemble des schémas et plans stratégiques et à intégrer dans l'ensemble des politiques communautaires
- **2012** : Validation du Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- **2014** : Réalisation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) incluant la démarche Cit'ergie.
- **2015** : Procédure d'attribution du marché pour l'élaboration de l'A21
- **2017** : Sensibilisation et formation du personnel et des élus / démarrage du diagnostic
- **2017** : Lancement de la concertation grand public à travers le forum A21
- **2018** : Bilan du PCET / Nouveau référentiel agenda 2030 définition du projet territorial de développement durable
- **2019** : Lancement de la déclaration d'intention de révision du PCAET
- **2020** : Lancement de la révision de la stratégie climat: élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- **2021**: Labélisation Territoire Engagé transition Ecologique (TETE) Climat Air Energie (CAE) 3 étoiles (Ex Cit'ergie)
- **2022-2025** : Engagement de Cap Excellence au travers d'un partenariat avec l'ADEME pour la dynamisation de sa politique territoriale durable (Contrat d'Objectif Territorial – Labélisation Economie Circulaire et renouvellement du label Cit'ergie)
- **2025** : Réalisation du bilan annuel de l'avancée des actions CAE de la Collectivité



Accusé certifié exécutoire
Réception de la copie le 26/03/2025
Publication : 26/03/2025

UNE PRÉSENTATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR DIRECTION

ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE



CABINET

Cabinet

DG

Direction Générale

Bruno PIERREPONT, Directeur Général

DGADD

Direction Générale Adjointe Développement Durable & Aménagement de Territoire

Odyle ESPAIGNET BATA, Directrice Générale Adjointe

DGPRU

Direction Générale du Pôle Renouvellement Urbain & habitat

Andrée COZEMA, Directrice Générale de pôle

DGARM

Direction Générale Adjointe Ressources & moyens

Olivier ELIEZER, Directeur Général Adjoint

Direction Générale Adjointe Coordination des services

Estelle LEJUEZ, Directeur Général Adjoint

Direction Générale Pôle Audit, Contrôle de gestion

Carole NANNETTE, Directrice Générale de pôle

Direction Générale Territoires et Solidarités

Franck TINVAL, Directeur Général adjoint

Direction Générale Ressources Techniques

Bernard LUBETH, Directeur Général RT



Zoom par service sur quelques actions Développement Durable 2024 de Cap Excellence



ZOOM SUR LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

DGARM

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

▪ Renforcement des échanges entre les services

En 2024, une nouvelle approche de travail a été instaurée afin de renforcer les échanges avec les services opérationnels et de créer un climat de confiance et de coopération. Plutôt que d'attendre les sollicitations, les équipes de la DAF ont été incitées à aller directement à la rencontre des services.

Dans cette dynamique, des réunions régulières ont été mises en place, notamment avec :

- La direction en charge des subventions État et FEDER, pour un meilleur suivi des financements et des délais de versement,
- La Direction des Grands Travaux, afin d'anticiper les besoins budgétaires des projets d'investissement,
- La Direction des Risques et Milieux Aquatiques, pour laquelle une revue de gestion complète des travaux d'investissement et en fonctionnement sur l'ensemble des actions portées a été réalisée, permettant d'affiner le suivi des dépenses engagées et exécutées.

Cette démarche a permis d'améliorer la coordination, de fluidifier les échanges et d'optimiser le pilotage budgétaire et nous espérons l'étendre à toutes les directions en 2025.

▪ Utilisation du logiciel Manty décision

Initié et mise en œuvre par la DGARM, le logiciel MANTY répond à une demande du Directeur Général de disposer de tableaux de bord stratégiques est actuellement pris en compte dans le cadre du comité de Direction de la DGARM. Son utilisation par le service du contrôle de gestion a été également acté. Chaque Directeur au sein de la DGARM est amené à instituer un ou plusieurs tableaux de bord stratégiques à destination de la Direction Générale et ou des Directions Générales Adjointes. Certains tableaux de bord sont déjà opérationnels et automatiquement transmis à la Direction Générale. L'utilisation de cet outil à une échelle plus large est actuellement étudiée.

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

DGARM

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

▪ Mesures pour améliorer la gestion des investissements

La mise en place de binômes de travail a permis de : fluidifier le traitement des factures, mieux répartir les tâches, et assurer la continuité du service en cas d'agent absent. Cette organisation sera renforcée et davantage privilégiée en 2025. La gestion en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) est désormais pleinement effective. Actuellement, 57 AP ont été mises en place, garantissant une gestion pluriannuelle des investissements et une meilleure anticipation des engagements budgétaires.

Depuis le 1er janvier 2024, toutes les dépenses sont désormais affectées directement aux Directions concernées. Cette évolution vise à : améliorer la lisibilité des budgets, responsabiliser chaque direction dans le suivi de ses crédits, optimiser la gestion budgétaire et le contrôle des engagements. Ce fonctionnement permet une meilleure autonomie des services et un suivi plus précis des dépenses.

▪ Formation des collaborateurs

Une formation spécifique a été organisée au premier trimestre 2024 pour accompagner la décentralisation de la fonction financière, intégrer les coordonnateurs dans le suivi et le contrôle budgétaire, clarifier les procédures de mandatement et de gestion financière.

Cette formation a permis de mieux impliquer les coordinateurs des DGA et les nouveaux collaborateurs dans la gestion des budgets et des engagements financiers.

POINTS D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉS : La poursuite de la régularisation de la gestion des emprunts et du transfert des dettes au SMGEAG. À ce jour, deux contrats sont concernés par cette régularisation. Malgré les efforts engagés en 2024, les conventions tripartites n'ont pas pu être signées, ce qui ralentit le processus de clarification des engagements financiers des parties prenantes. Toutefois, Cap Excellence reste mobilisé afin d'aboutir à une signature en 2025, afin de garantir une répartition stricte et transparente des flux financiers entre les différentes parties prenantes. Il est essentiel que cette répartition soit effectivement mise en place au plus tôt, afin d'assurer la conformité budgétaire et d'éviter toute confusion dans la gestion des dettes transférées.

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

DGARM

ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 :

La DAF prévoit de se restructurer en 2025 afin d'améliorer son organisation et son efficacité. Dans ce cadre, un projet de service est en cours d'élaboration, avec une finalisation prévue pour juin 2025. Ce projet visera à clarifier les missions pour l'équipe elle-même mais également pour les autres services, optimiser les processus, et renforcer la cohésion d'équipe autour d'objectifs partagés.

Par ailleurs, plusieurs initiatives sont en cours pour dynamiser l'équipe et renforcer la motivation de chaque agent. Parmi elles :

- Une meilleure répartition des missions pour donner plus de visibilité et de sens au travail de chacun
- Des actions de formation ciblées, pour accompagner la montée en compétences des agents gestionnaires,
- Des espaces d'échange et de concertation avec les services opérationnels, afin d'impliquer davantage l'équipe dans les décisions et les projets en cours,
- Une réflexion sur l'amélioration des conditions de travail, pour favoriser un environnement plus fluide et serein avec l'organisation de moment de cohésion (rencontres notamment autour de petits déjeuner de cohésion régulières)

L'objectif est de faire de la DAF une direction plus structurée, réactive et porteuse de sens pour ses agents, tout en répondant aux attentes des services opérationnels et des fournisseurs avec plus d'efficacité.

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION DE L'INGÉNIERIE DES FINANCEMENTS & AFFAIRES EUROPÉENNES (DIFAE)

La Direction Générale

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE)

Cap Excellence a initié l'élaboration de son CRTE, véritable **feuille de route pour décliner le Plan de relance national à l'échelle intercommunale**, structurer les actions à mener sur le territoire et mettre en cohérence les documents stratégiques de planification territoriale existants ou en cours de réalisation (projet de territoire, SCoT, PCAET, ...).

Dans ce cadre, la Collectivité a lancé en 2024 la **concertation publique numérique** afin de mettre en débat les thématiques transition écologique, développement économique et cohésion sociale via 23 questions multithématiques : mobilité, tri des déchets, emploi, inondation etc. (22 fermées et 1 question ouverte).

Cette concertation a permis **d'identifier les projets du territoire et de recevoir les porteurs de projet intéressés par une aide en ingénierie financière**. Aujourd'hui, tous les cofinanceurs sont attachés à la dimension vertueuse des projets et à leur impact sur l'environnement. La sensibilisation des porteurs de projet publics et privés aux enjeux de la transition écologique est primordiale s'ils veulent concrétiser (financièrement) leur projet.



CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ÉRIC JALTON

Les **PERMANENCES** du
CRTE
TOUS LES DERNIERS JEUDIS DU MOIS
Ensemble, construisons l'avenir!

PARTICIPEZ
à la transition écologique,
économique, sociale, numérique
et démographique

DEVENEZ
un acteur
du développement
de votre territoire

SOUMETTEZ
votre projet au service du
territoire et **BÉNÉFICIEZ** d'un
accompagnement personnalisé

Inscription par mail : crte@capexcellence.net

CRTE
CAP EXCELLENCE
TERRITOIRE Durable
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
an'ct
agence nationale
de la cohésion
des territoires
PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
FRANCE
NATION
VERTE

ZOOM SUR LA DIRECTION DE L'INGÉNIERIE DES FINANCEMENTS & AFFAIRES EUROPÉENNES (DIFAE)

La Direction Générale

POINTS D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉS :

- Prise en compte dès les prémices des projets de « ses dimensions vertes »
- Mise en place du budget vert qui devrait permettre cette classification en amont du début de l'exécution des projets

ACTIONS PROGRAMMÉES :

- Restitution des ateliers CRTE : avril 2025
- Mise en place des permanences du CRTE chaque dernier jeudi du mois afin de recevoir et aider les porteurs de projet du territoire à structurer leur projet, notamment autour des enjeux de la transition écologique pour qu'ils bénéficient de crédits (fonds vert, outil financier directement lié au CRTE, ...)

Les ODD abordés



Pointe-à-Pitre, le mercredi 04 septembre 2024

CAP EXCELLENCE LANCE UNE CONSULTATION CITOYENNE POUR SON CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

ZOOM SUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS

DGARM

LES CHIFFRES-CLÉS :

- Effectif au 31/12/2024 : **254 agents**
- Age moyen : **43 ans**
- Taux de féminisation : **55,9%**
- Pourcentage de femmes à des postes de direction : **59%**
- Nombres de Licenciements/radiations des cadres/départs à la retraite : **4**
- Pourcentage RQTH : **3,66 %**
- Dépenses en formation : **132 352,91 €**

CDI : 15

CDD : 40

Titulaires : 199

Les ODD abordés



ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- Lancement du dispositif Duoday qui permet à toutes les personnes en situation de handicap de faire une journée de stage découverte en entreprise non rémunérée. 2 stagiaires en situation de handicap ont été accueillis aux services RH et à l'accueil en 2024
- La dématérialisation de la campagne d'entretien annuel a été mise en œuvre
- Les rencontres annuelles des futurs retraités avec les caisses de retraite (CNRACL/CGSS) ont été organisées en octobre 2024
- Réalisation d'ateliers de réalité virtuelle en février 2024 avec Emergence Secourisme
- Des actions de sport au travail ont été proposées, avec des activités de pilâtes et piscine

ACTIONS PROGRAMMÉES :

Mise en place cellule SOS Ecoute



ZOOM SUR LA DIRECTION DES AFFAIRES RÉSERVÉES ET DE LA COMMUNICATION

La Direction Générale

Rappel des missions de la Direction de la communication :

- L'accompagnement des pôles dans la mise en place de leurs actions
- La promotion des actions et des missions des différents pôles de l'établissement
- Le relai des informations relatives aux activités de l'établissement en direction du personnel
- L'organisation ou la coordination d'évènements
- La création et la diffusion de supports de communication
- Le relai d'informations vers la presse

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- Bilan des documents édités en 2024 : plus de 280 documents édités

RU CAP cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ERIC JALTON

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE
sur le PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN de Cap Excellence
DU 1^{ER} AOÛT AU 31 OCTOBRE 2024

EN CONSULTANT LE DOSSIER DE CONCERTATION & LAISSANT VOTRE AVIS SUR LE PROJET DANS LES LIEUX SUIVANTS :

- Siège de Cap Excellence, Blvd Légitimus à Pointe-à-Pitre.
- Hôtel de Ville des Abymes,
- Hôtel de Ville de Baie-Mahault,
- Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre.

OU EN SCANNANT LE QR CODE OU SUR www.capexcellence.net

Cap Excellence, la Guadeloupe au cœur de l'Action!

ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE

cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE

8^e Edition du Festival CAP EXCELLENCE EN THEATRE
DU 28 AVRIL AU 08 MAI 2024
Parrainé par Gilbert LAUMORD

KONT • ATELIERS • JEUNE PUBLIC • CRÉATIONS DRAMATIQUES
LECTURES THÉATRALISÉES • THÉÂTRE DE RUE • RENCONTRES

INFOLINE : 05 90 48 19 29

BURKINA FASO • CUBA • FRANCE • GUADELOUPE • GUYANE • HAÏTI • MARTINIQUE

cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE
Présidé par ERIC JALTON

VILLES & PAYS D'ART & HISTOIRE
VILLE DE POINTE-À-PITRE

CAP/BUSINESS Présente

COMMERÇANTS, ARTISANS,
COMMENT CÉDER OU TRANSMETTRE VOTRE ACTIVE ?

- PAROLES D'EXPERTS
- BUSINESS DATING
- ATELIERS CONSEILS

Vendredi
28 FÉV. / 15h30 à 19h30
Centre Culturel Remy NAHSOUTA
POINTE-À-PITRE
ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

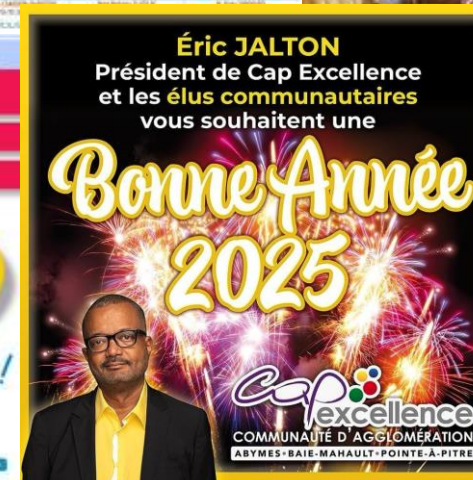
ZOOM SUR LA DIRECTION DES AFFAIRES RÉSERVÉES ET DE LA COMMUNICATION

La Direction Générale

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- Bilan des documents édités en 2024 : plus de 280 documents édités

- 86 visuels éditions interne/externe
- 77 visuels communiqués
- 37 visuels actions
- 5 visuels goodies
- 11 insertions presse
- 31 communiqués de presse
- 7 communiqués pour les RS
- 9 invitations presse
- 17 encarts internes
- Le livret d'accueil du transport scolaire
- Les fiches d'inscription du Centre Culturel de Sonis



ZOOM SUR LA DIRECTION DES AFFAIRES RÉSERVÉES ET DE LA COMMUNICATION

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- Réalisation de films : 38 films en 2024

Le service communication réalise des films en interne et coordonne la réalisation des films confiés aux prestataires.

21 films ont été réalisés en interne pour diffusion aux agents et/ou au grand public :

- Koud Zyé (13 numéros)
- Navettes Croisiéristes (février)
- Kongo Karayib (février)
- Préparation de kayakistes à la base Yves Dolmare (février)
- Rallye Enzo Mavounzy (juin)
- La Guadeloupe danse avec des étoiles (août)
- Passage de Teddy RINER (juillet)
- Tour cycliste de la Guadeloupe (août)
- Didiko RUCAP (octobre)

17 films ont été réalisés par des prestataires externes :

- Jou a tradisyon, édition 2022 (janvier)
- Appel à manifestation d'intérêt « Le BAOBAB » (janvier)
- Teaser « Sauvez Gaëlle » (janvier)
- Teaser « Sauvez Gaëlle » 2 (janvier)
- Vœux du personnel de Cap Excellence (janvier)
- Kaz a Condé (mars)
- Visite de terrain - compétence GEMAPI (avril)
- Réunion sur la requalification du centre-ville de Pointe-à-Pitre (juin)
- Rencontre santé, social aux Esses (juin)
- Inauguration de la boutique Hugo Boss (juin)

La Direction Générale

Les ODD abordés



- ZAE de Dugazon de Bourgogne (version longue) (juillet)
- ZAE de Dugazon de Bourgogne (version courte) (juillet)
- Révélation de la marque destination du territoire (juillet)
- RUCAP, le NPNRU de Cap Excellence (juillet)
- Pose de la première pierre de la déchetterie de Trioncelle (juillet)
- XIIe conférence INTERCO OUTREMER (octobre)
- Séminaire des managers de Cap Excellence (décembre)

ZOOM SUR LA DIRECTION DES AFFAIRES RÉSERVÉES ET DE LA COMMUNICATION

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

▪ Quelques actions fortes dont la DARCOM a fait la promotion

- Conférence de presse GCCRP (JANVIER 2024)
- Tournage Vœux du Président (JANVIER 2024)
- Rencontre DIAE LP Baimbridge (MARS 2024)
- Conseil communautaire (MARS 2024)
- Conseil syndical SMGEAG (MARS 2024)
- CLSM (MARS 2024)
- Conférence Duty Free (AVRIL 2024)
- Bonjour les îles de Guadeloupe (MAI 2024)
- Réunion publique de concertation (MAI 2024)
- CoPil RUCAP (MAI 2024)
- Pose de capteurs BRGM (JUIN 2024)
- Visite chantier Agropark Caraibes Excellence (JUIN 2024)
- Journée QVCT (JUIN 2024)
- Comité de direction OTI (JUIN 2024)
- Séminaire des managers (JUILLET 2024)
- Concert DEMOS (JUILLET 2024)
- Visite Chantier Quai Lefebvre (JUILLET 2024)
- CISPD (JUILLET 2024)
- CoPil gestion ZAE Jarry (JUILLET 2024)
- Comité direction II OTI (JUILLET 2024)
- Fan Zone Ouverture JO (JUILLET 2024)
- Fin travaux ZAE Lapwent (OCTOBRE 2024)
- JAB 2024 PRO (OCTOBRE 2024)
- Conférence de presse SISM 2024 (OCTOBRE 2024)
- Café Chantier Lamartine (OCTOBRE 2024)
- Petit déjeuner OTI (NOVEMBRE 2024)

La Direction Générale

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION DES AFFAIRES RÉSERVÉES ET DE LA COMMUNICATION

La Direction Générale

Les réseaux sociaux de Cap Excellence

Le site internet de Cap Excellence
<https://www.capexcellence.net>



Le compte X compte **202 abonnés**, soit 52 de plus qu'en 2023. Les actualisés politiques y sont partagés.



Le compte Instagram compte **2 189 followers**, soit 1 058 de plus qu'en 2023. Les actions de Cap Excellence sont mises en avant sous forme de visuels, réels (courtes vidéos au format portrait)



Le compte YouTube avec **1 540 abonnés**, soit plus 9% depuis 2023.



Le compte LinkedIn permet de partager des informations aux professionnels (aide à la création d'entreprises, ouverture dominicale des commerces, ...). Il compte **2 000 abonnés**, soit 1 210 de plus qu'en 2023.



Le compte Facebook, qui est plus plus ancien réseau social utilisé par Cap Excellence, et qui permet de relayer les informations importantes aux administrés. Il compte **17 088 abonnés (+18% depuis 2023)**



Le compte Tiktok a vu le jour plus récemment et compte **82 abonnés (+122% depuis 2023)**. Les vidéos concernant des rétrospectives, des habillages spots radios, des rubriques « au cœur de », etc.

ZOOM SUR LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE & AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- **Séminaire de sensibilisation des élus et des cadres au Système d'Information Géographique (SIG)**

Le séminaire « Rencontre SIG » qui a eu lieu le 16 octobre 2024, a été initié par la Direction Développement Durable et Mobilité afin d'informer les élus communautaires et municipaux de l'évolution de l'information géographique et des dispositions réglementaire sur le territoire.

Le SIG est un axe du schéma de mutualisation de Cap Excellence dont il faut définir les orientations et les interactions entre les collectivités. Dans ce cadre, tous les élus communautaire, les élus municipaux concernés, les cadres dirigeant (DGA) et les directeurs techniques intéressés par le sujet ont été conviés à cet événement.

La plateforme cartographique CartoCap ainsi que la plateforme SIG de la Région Guadeloupe Karugéo ont été présentées. Ce séminaire visait à répondre aux interrogations d'un public novice et inexpérimenté sur le sujet.

Le SIG de Cap Excellence a constitué un outil stratégique pour le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable au sein de la Collectivité. Par son approche transversale et sa capacité à analyser, modéliser et diffuser des données territoriales, le SIG a permis d'accompagner différentes directions dans leurs missions en facilitant la prise de décision.



Les ODD abordés

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE

Eric JALTON, Président de Cap Excellence
à l'honneur de vous convier aux

RENCONTRES S.I.G

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
CARTOGRAPHIE - INFORMER - SENSIBILISER - ANTICIPER

LE MERCREDI 16 OCT. 2024 À 08H30
AU COMPLEXE CULTUREL FÉLIX PROTO

Cap Excellence, la Guadeloupe au cœur de l'Action!

ELUS RÉFÉRENTS : Mme Marielle JABES, Vice-présidente de la Commission Commission Prospectives & Stratégies - Tél. : 06 90 46 63 75
M. Jacques BANGOU, Vice-président de la Commission Aménagement de l'espace communautaire - Tél. : 06 90 35 51 69
CADRE RÉFÉRENT : M. Louis MUSQUET, Administrateur du Système d'Information Géographique - Tél. : 05 90 47 72 70
CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR

DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE & AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE

ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 :

- Alimentation et consolidation de l'Observatoire du foncier, de l'habitat et de l'immobilier
 - Renforcement de l'acquisition et du traitement des données foncières et urbaines pour offrir une vision précise et actualisée des dynamiques territoriales.
 - Mise en place d'indicateurs clés pour suivre l'évolution du marché immobilier et faciliter la mise en œuvre des politiques d'aménagement.
- Premières étapes de mutualisation du SIG avec les communes membres
 - Aide à la décision pour le Choix du scénario d'organisation du SIG mutualisé
 - Accompagnement des communes pour la remontée des besoins de collecte et d'exploitation de données géographique et de réalisation de carte
 - Prise en main de l'outils SIG CartoCap dans l'exploitation des données mutualisées

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE & AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- Gestion des inscriptions et du service du transport scolaire interurbain (
- Poursuite de la mise en place du dispositif de dématérialisation de la relation avec l'utilisateur du transport scolaire interurbain (Poursuite du paiement en ligne, Mise en service du nouveau logiciel métier AXELnet et Lancement des premiers tests de mise en service du Portail Famille communautaire)
- Adoption d'une grille tarifaire complémentaire des titres de transport scolaire interurbain
- Mise en service du paiement en ligne encadré (PayFip)

PISTES D'AMÉLIORATIONS :

- Renforcer la communication sur l'offre de service du territoire en partenariat avec la DARCOM
- Améliorer le suivi de la mise en œuvre de l'exploitation du service du transport scolaire interurbain
- Faire réaliser une campagne de communication sur la mise en service du Portail Famille communautaire, et sa contribution à la mise en œuvre des démarches d'inscription et de paiement en ligne pour le transport scolaire interurbain
- Mise en service du paiement en ligne encadré (PayFip) »
- Réviser la tarification principale
- Renforcer les moyens humains du service

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

▪ Réhabilitation du centre culturel de SONIS

Le projet de réhabilitation du centre Sonis situé dans le quartier de la ZAC de Boissard à Pointe-à-Pitre s'inscrit dans un programme large de restructuration urbaine pour moderniser et rendre accessibles les infrastructures culturelles et publiques.

Avancées en 2024 : Travaux d'étanchéité, modernisation des salles (éclairage, isolation phonique, remplacement des revêtements) et mise en conformité et amélioration des espaces publics (accueil, sanitaires, local cafétéria)

Le budget prévisionnel des travaux a été fixé à 80 000 €, comprenant des prestations intellectuelles à 15 000 €, des travaux à 65 000 €, dépenses engagées en 2024.

ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 :

- Lancement des travaux lourds de réhabilitation identifiés par l'étude de faisabilité
- Suivi de la mise en conformité des infrastructures et de l'optimisation des équipements culturels
- Finalisation du financement et arbitrage sur les prochaines phases de travaux

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

▪ Dispositif Démos II & Concert annuel

Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale sur 3 ans - Ateliers hebdomadaires de pratique artistique avec mise à disposition d'instruments de musique et d'un enseignement artistique spécialisé par "pupitre »

- Dépenses de fonctionnement : 353 610 €
- Subventions acquises : 150 000 €

POINTS D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉS : Gestion administrative de l'emploi culturel et modalités de paiement des prestataires

▪ Latilyé Vakans Èkspéryans - L.V.E 2024

Ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires (musique, chant, arts plastiques, arts visuels, artisanat,...) axés sur la création artistique en lien avec le patrimoine culturel immatériel du 9 au 12 avril 2024.

- Dépenses d'investissement : 42 000 €

POINTS D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉS : Renforcement de l'équipe projet, par exemple en s'associant avec le Service de la médiation sociale (DGATS - Direction des politiques sociales)

Les ODD abordés




Accès gratuit sur inscription
De 4 à 18 ans, ados & adultes
Jeux éducatifs, Ateliers Upcycling Récup' Fashion Design, Chasse aux Trésors, An nou Miziké-Nou, Chant choral, Tiban, Atelier Création-vidéo, Théâtre, Slam é-Lokans, One Man Show, Karaoké piblik pou Mizik an-nou, Plateau artistique Parrainé par Claude Vamur et ses musiciens...

De nombreux cadeaux à gagner !!!
Restitution des ateliers le 12 avril 2024

Inscriptions par message SMS & Infos
0690.264.630

Avec, Claude Vamur, Parrain de la 4ème édition & son groupe KOLO-KA

cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE

LATILYÉ 9 au 12 AVRIL 2024
VAKANS ÈKSPÉRYANS

ZOOM SUR LA DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES

ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 :

Ateliers hebdomadaires Latilyé Yon Dé Ka

Ateliers hebdomadaires (les mercredis) autour de la pratique des instruments traditionnels sur différentes esthétiques musicales. En 2025, le choix s'est porté sur les musiques actuelles avec Dominik Coco, Parrain de la 5ème édition, accompagné de Célia Wa (Chanteuse & Flûtiste). leurs travaux seront restitués lors des LVE 2025

- Dépenses de fonctionnement en 2025 : 11,000.00 €
- Dépenses d'investissement : 5,000.00 €
- Subvention à acquérir : 4,000.00 €

Continuités des ateliers Latilyé Vakans Èkspéryans

Ateliers de pratiques et de création artistiques pluridisciplinaires (musique, chant, arts plastiques, arts visuels, artisanat,...) axés sur la création artistique en lien avec le patrimoine culturel immatériel. En 2025, Dominik Coco sera le Parrain de la 5ème édition et sera accompagné par Célia Wa (Chanteuse, flûtiste)

- Dépenses de fonctionnement en 2025 : 66,000.00 €
- Budget : subventions à acquérir en 2025 17,000.00 €

Pistes d'améliorations : Renforcement de l'équipe projet, par exemple en s'associant avec le Service de la médiation sociale (DGATS - Direction des politiques sociales)

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION INNOVATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

▪ L'AGROPARK CARAIBES EXCELLENCE

L'Agropark Caraïbes Excellence est un projet phare de Cap Excellence visant à dynamiser l'agro-transformation des produits locaux. Situé à Dothémare aux Abymes, ce parc de 5 hectares sera structuré autour de trois pôles principaux :

- Pôle de Production et d'Innovation Artisanal, avec une pépinière d'entreprises offrant 14 unités de production équipées, un centre de recherche et développement, des lots fonciers à louer pour les agro-transformateurs et un tiers-lieu nourricier.
- Village de Chalandise pour la commercialisation des produits fabriqués sur le site, incluant un village commercial et des salles à louer.
- Jardin Créole de Plaisance connecté des plantes créoles, dédié à la découverte et aux animations.

Les travaux ont débuté fin 2023 et les premiers équipements ont été livrés en octobre 2024. Ce projet se veut écoresponsable et HQE, et vise à renforcer l'économie locale, créer des emplois qualifiés et promouvoir les produits guadeloupéens sur les marchés locaux et internationaux.

- Investissement total : 21,9 millions d'euros (cofinancement Cap Excellence, FEDER, l'État, Caisse des Dépôts, Région Guadeloupe et le Département)

ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 :

Mise en service complète au second trimestre 2025



AGROPARK
Caraïbes Excellence

Les ODD
abordés

2

FAIM
«ZÉRO»



4

ÉDUCATION
DE QUALITÉ



8

TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



ZOOM SUR LA DIRECTION INNOVATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

Cap Entreprendre

L'espace de coworking Audacia, désormais nommé Cap Entreprendre, est une initiative de Cap Excellence visant à dynamiser l'entrepreneuriat en Guadeloupe. Cet espace moderne et dynamique est en cours de finalisation pour accueillir les entrepreneurs et entreprises locales.

Le dispositif Cap Entreprendre s'articule autour de trois axes principaux :

- Accompagner les opérateurs économiques en matière d'ingénierie.
- Conseiller sur le plan stratégique, notamment en matière de rebond, de transformation et de structuration du modèle économique.
- Contribuer à la mobilisation des dispositifs d'aides aux entreprises, en collaboration avec les services de la Région, des chambres consulaires et des partenaires institutionnels et économiques.

Pour ce faire, une cellule d'appui technique pluridisciplinaire a été mise en place, offrant des services de coaching, des conseils financiers, juridiques, commerciaux et marketing. Ce dispositif s'est poursuivi en 2024.

ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 :

L'ouverture prochaine de Cap Entreprendre représente une avancée significative pour l'écosystème entrepreneurial de la Guadeloupe, offrant un environnement propice à l'innovation et au développement des entreprises locales.

Les ODD abordés



CAP ENTREPRISE

Accompagner et structurer durablement



ZOOM SUR LA DIRECTION DES ESPACES PUBLICS ET RÉSEAUX

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- **Opération d'extraction des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**

L'opération vise à lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes, notamment la jacinthe d'eau, qui perturbe les écosystèmes aquatiques et réduit la biodiversité locale. Le montant des dépenses pour cette action est de 14 381,68 €. Les actions menées en 2024 sont :

- Extraction et gestion des espèces envahissantes
- Suivi de la qualité de l'eau pour évaluer l'impact des interventions
- Amélioration des méthodes de stockage des jacinthes d'eau

ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 :

- Optimisation du stockage et du traitement des espèces extraites.
- Sensibilisation des habitants sur les impacts des EEE.
- Développement de solutions écologiques pour limiter leur propagation.

- **Gestion des espaces verts des ZAE et RIC**

Le projet vise à assurer une gestion durable des espaces verts situés dans les ZAE et le RIC afin d'améliorer l'environnement urbain et la qualité de vie des usagers. En 2024, la direction des espaces publics et des réseaux a mené les opérations d'entretien des espaces verts, a mis en place des solutions écologiques pour limiter l'usage de produits phytosanitaires, et a mené une étude pour la mise en place d'une application de suivi de la gestion des espaces verts.

ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 : Déploiement de l'application numérique de suivi et expérimentation de nouvelles méthodes de gestion durable (ex : fauche tardive, plantations adaptées au climat).

Les ODD abordés



ZOOM SUR LA DIRECTION PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- **Mise en place du dispositif AMIT (Agents mobiles d'information touristique)**

Le dispositif AMIT est un dispositif d'accueil, d'information et de promotion du territoire pour les croisiéristes et les touristes de longs séjours. Il permet le recrutement d'une dizaine de jeunes résidant sur le territoire. C'est une opportunité en termes de création d'emploi et de revenus pour des jeunes. Coût global : 190k€ en 2024.

Ce dispositif reconduit chaque année à la période des croisières permet également d'améliorer la sécurité des touristes puisque les AMIT sont en contact avec la police municipale et peuvent signaler rapidement des incidents observés dans la ville

- **Campagne communication Cap mouve Holiday**

L'objectif est de valoriser l'offre touristique locale pendant les vacances, mettre en valeur nos opérateurs touristiques et favoriser les "vacances à la maison".

Campagne de communication pour relayer les actions organisées sur le territoire pendant les grandes vacances (Cf PJ)

- **Actions globales de promotion touristique**

- Accueil des croisiéristes
- Lancement de la saison de croisière
- Mise en place d'un CODIR pour l'OTI Cap Cœur Guadeloupe (je t'envoie les délibérations dans la journée)
- Mise en place d'un CODIR constitué de sociaux-professionnels et d'élus
- Election de la Présidente Mme LACSCADE-CLOTILDE

Les ODD
abordés

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



ZOOM SUR LA DIRECTION PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

ACTIONS MENÉES EN 2024 :

- Participation à des salons

L'objectif est de promouvoir l'OTI, valoriser l'offre touristiques et donc les acteurs touristiques de notre territoire, accompagner les acteurs touristiques dans le développement de leur activité.

- Participation au salon Welcome à la maison (interview de la présidente et insertion dans le magazine des loueurs pour communiquer sur l'office du tourisme intercommunal)
- Participation au salon vacances et loisirs
- Participation au RDV économiques de la région (accueil d'hébergeurs, information sur la taxe de séjour)
- Participation à l'opération du CTIG bonjour les îles de Guadeloupe

Les ODD
abordés

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2025 :

- Mettre en place le plan marketing 2025-2026 de Cap Excellence

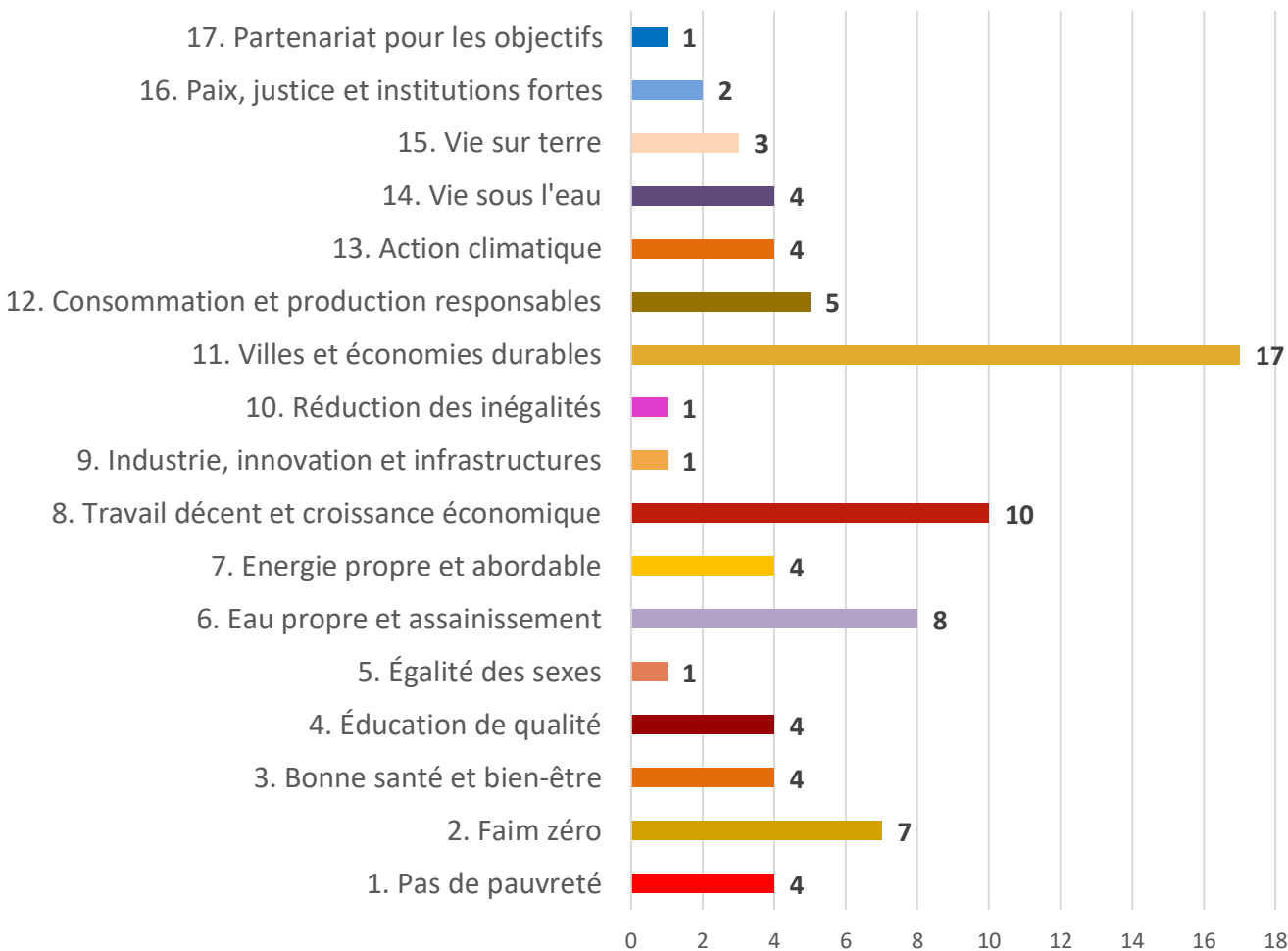


Bilan des actions développement durable réalisées en 2024 autour des 17 Objectifs de développement durable (ODD)



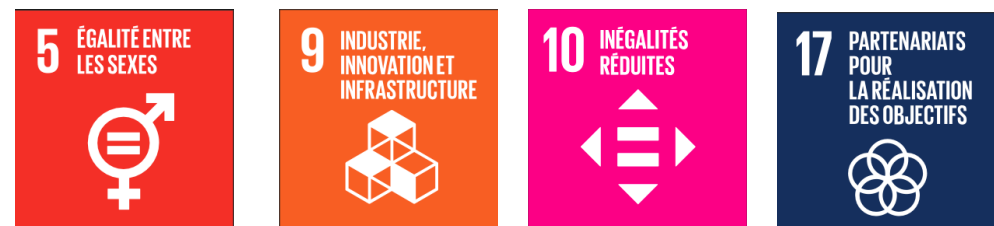
SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE MENÉES PAR CAP EXCELLENCE (80 CONTRIBUTIONS REÇUES)

Nombre d'actions menées en 2024 par ODD



On ne retrouve pas le même classement des ODD qu'en 2022 et en 2023. Toutefois, l'ODD de la communauté durable reste l'ODD phares :
En 2023 (104 contributions reçues) : n°1 ODD11 – n°2 ODD13 n°3 ODD16
En 2022 : n°1 ODD16 – n°2 ODD11 n°3 ODD13

Les ODD auxquels Cap Excellence contribue le moins sont :



Recensement des actions développement durable réalisées en 2024 autour des 17 Objectifs de développement durable (ODD)



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 1 :

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



ODD1 : ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

1 PAS DE PAUVRETÉ



Le premier objectif vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes et partout dans le monde. Il se compose de **7 sous-objectifs** :

- Extrême pauvreté** 1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)
- Pauvreté** 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes
- Protection sociale** 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- Accès aux ressources** 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance
- Vulnérabilité** 1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental
- Mobilisation des ressources** 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
- Prise en compte dans les politiques** 1.b : Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté



LES CHIFFRES CLÉS

49,7 % des ménages de Cap Excellence vivent en dessous du seuil de pauvreté national (moins de 1000€ par mois)

Source : Analyse des Besoins sociaux de Cap Excellence



LES ACTIONS DE CAP EXCELLENCE RÉALISÉES EN 2024 SERVANT L'ODD1

- 1.4 :** *D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance*
- 1.5 :** *D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes économique, social ou environnemental*

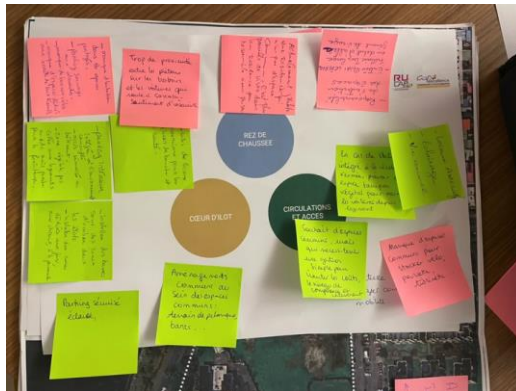
1 PAS DE PAUVRETÉ



Le programme de renouvellement urbaine de CAP Excellence (RUCAP)

Dans le cadre de sa compétence Habitat, Cap Excellence s'est engagé dans le projet RUCAP, opération d'envergure en matière d'urbanisme, d'habitat, de logement et d'équipements, qui concerne plus de 15 000 habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération. Il impactera l'accompagnement de ses populations sur près d'une décennie.

CAP Excellence a mené en 2024 son projet final de rénovation urbaine, avec 4 réunions publiques en mai et septembre 2024, 3 ateliers en octobre 2024 et une large concertation publique numérique menée sur toute la période du projet qui a permis de recueillir 68 avis variés auprès des résidents.



LES ACTIONS DE CAP EXCELLENCE RÉALISÉES EN 2024 SERVANT L'ODD1

- 1.4 :** *D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance*
- 1.5 :** *D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes économique, social ou environnemental*



▪ **Convention financière entre CAP Excellence et l'ADIL pour l'Observatoire Local des Loyers (OLL)**

Cap Excellence s'associe à l'ADIL Guadeloupe pour renforcer la transparence du marché locatif en développant un Observatoire Local des Loyers (OLL) sur son territoire. Ce dispositif, déployé au niveau national depuis 2013 et relancé en 2017, permet de collecter et analyser des données sur les loyers du parc privé. Il contribue à mieux adapter la politique de l'habitat et à informer les acteurs du secteur immobilier.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en 2022, Cap Excellence vise à diversifier l'offre de logements, améliorer l'attractivité résidentielle et mieux accompagner les parcours résidentiels. Cependant, une méconnaissance du parc privé persiste, rendant difficile l'évaluation des besoins réels en logements.

L'OLL, mis en place depuis 2019, permet de consolider la stratégie habitat de l'agglomération et d'orienter les décisions publiques en matière d'aménagement et de peuplement. Consciente de l'importance de cet outil, Cap Excellence a signé en avril 2024 une convention avec l'ADIL pour développer l'OLL.

▪ **Convention financière entre CAP Excellence et les bailleurs sociaux pour la minoration des loyers**

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (RUCAP), Cap Excellence met en place un dispositif global de minoration des loyers afin de faciliter le relogement des ménages affectés par les opérations de rénovation urbaine.

L'objectif est d'offrir des logements accessibles tout en garantissant la mixité sociale et le rééquilibrage territorial. Ce dispositif fixe des seuils d'effort financier pour les ménages :

- 30% du revenu pour les logements locatifs sociaux (LLS)
- 25% pour les logements locatifs très sociaux (LLTS)

Toutefois, le dispositif de l'ANRU ne permettant pas une réduction suffisante des loyers, Cap Excellence et le Département ont décidé d'abonder en fonds propres pour compléter l'aide, à hauteur de 1 975 956 €, répartis équitablement entre les deux partenaires.

Ce montant sera directement versé aux bailleurs hébergeant les ménages relogés, garantissant ainsi des conditions de logement décentes et abordables. Une convention partenariale avec cinq bailleurs sociaux encadre ce dispositif pour assurer son bon fonctionnement et son suivi.

Coût des actions en 2024 :

- 61 000 euros sur trois ans pour soutenir l'initiative OLL
- 987 978,25 euros alloué au Dispositif de Minoration de Loyer pour le Relogement par Cap Excellence



LES ACTIONS DE CAP EXCELLENCE RÉALISÉES EN 2024 SERVANT L'ODD1

- 1.4 :** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance
- 1.5 :** D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes économique, social ou environnemental

1 PAS DE PAUVRETÉ



Les actions du contrat de ville 2015-2024 de Cap Excellence :

Depuis sa mise en place en 2015, le Contrat de Ville de Cap Excellence contribue au développement des quartiers de la politique de la ville de son territoire et à l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants à travers la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi et le cadre de vie et renouvellement urbain.

Cap Excellence poursuit les actions et a initié dans ce cadre la Cité de l'Emploi. Un appel à projets a été lancé en octobre 2024 afin de soutenir des projets d'insertion et pour l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Le plan d'actions de la programmation 2024 de la Cité de l'Emploi est porté par 8 opérateurs sur des initiatives liées à l'inclusion et à l'insertion sociale. **Une enveloppe globale de 57 000 euros a été approuvée par les élus communautaires.**

Des réunions de quartier et des accueils individuels à destination de tous les porteurs de projet ont été réalisés en 2024 avec le concours de tous les partenaires du Contrat de Ville.

Les projets qui seront retenus permettront de :

- Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble ;
- Aider à l'insertion, l'emploi et à la création d'activités économiques ;
- Améliorer le cadre de vie, le logement et les déplacements.

Ces initiatives s'inscrivent dans le pilier social du développement durable, visant à réduire les inégalités et à promouvoir une société plus inclusive.

Coût des actions en 2024 :

- Enveloppe de totale de 1 100 000 euros pour le cofinancement des projets du Contrat de ville 2024




PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ABYMES - BAIÉ - MAHAULT - POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ÉRIC JALTON

- du 22 janvier au 21 février 2024 -
APPEL À PROJETS en ligne
du **Contrat de Ville de Cap Excellence 2024**

DOSSIER À TÉLÉCHARGER en scannant le QR code suivant :
ou en se connectant sur www.capecellence.net

ACCOMPAGNEMENT des porteurs de projets par le service Politique de la Ville

DATE LIMITE DE DÉPÔT des dossiers sur DAUPHIN : **mercredi 21 février 2024**

Permanence téléphonique et demande de rendez-vous les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 : 0690 54 23 34

Cap Excellence, la Guadeloupe au cœur de l'Action!

ÉLU RÉFÉRENT : Teddy FOULÉ, Vice-président de la commission Habitat & Politique de la Ville Tél. : 0690 90 11 88
CADRE RÉFÉRENT CAP EXCELLENCE : Michel RENE, Directeur de la Politique de la Ville Tél. : 0590 21 79 31
CABINET DU PRÉSIDENT : Nahémy CLOTILDE Tél. : 0690 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR 



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 2 :

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



ODD2 : ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE



Le 2^e objectif vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il se compose de **8 sous-objectifs** :

- | | |
|---|---|
| Faim | <i>2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</i> |
| Malnutrition | <i>2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</i> |
| Productivité et petits exploitants | <i>2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles</i> |
| Agriculture performante et résiliente | <i>2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</i> |
| Diversité et partage des ressources génétiques | <i>2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages</i> |
| Recherche agronomique | <i>2.a : Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</i> |
| Exportation et commerce | <i>2.b : Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha</i> |
| Fonctionnement des marchés alimentaires | <i>2.c : Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires</i> |



LES CHIFFRES CLÉS

410 exploitations agricoles pour 1 670 ha de surface agricole, dont 87% sont des micro-exploitations - Stabilité des surfaces et du nombre d'exploitations depuis 2010 avec 300 ETP (chefs d'exploitation, salariés, famille, saisonniers) Source : rapport DAAF, 2021





2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

▪ **Le projet alimentaire territorial de Cap Excellence (PAT)
CAPVORE « Production, transformation et consommation locales »**

Cap Excellence a initié en 2020 son PAT, dont l'objectif principal est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteur, les circuits courts ou les produits locaux dans la restauration collective.

Pour accompagner cette démarche, la communauté d'agglomération a tourné une série de formats courts avec des acteurs de l'alimentation locale pour apprendre aux usagers à cuisiner et donc à manger local. Ces vidéos sont toujours disponibles sur la chaîne YouTube de Cap Excellence.

Le PAT de cap excellence vise également à mettre en synergie les acteurs du système alimentaire sur le territoire en créant un lien urbain-rural, à réaliser un diagnostic partagé du système alimentaire pour co-concevoir un plan d'actions et à initier des actions pilotes et fédérer les partenaires autour d'actions existantes et promouvoir des initiatives locales innovantes.



Coût des actions en 2024 :

- Dépenses de fonctionnement : **180 585 €**
- Dépenses d'investissement : **66 494 €**





2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

■ 4^e édition de la manifestation « Jardin d'excellence »

Le projet « Jardin d'excellence » vise à aider les habitants de Cap Excellence à s'orienter vers l'autoconsommation de produits locaux en créant une dynamique de plantation locale et de valorisation du jardin créole. La manifestation qui s'est déroulée en octobre 2024 a permis de remettre gratuitement aux participants de l'opération un lot de plants maraichers bio à cultiver. Au total, 14 550 plants ont été distribués à 800 familles devant l'esplanade Zorobabel.

En parallèle l'opération « Plantation en pots » a permis de réaliser des ateliers afin d'initier aux techniques de la plantation en pots. Ces ateliers, à destination de toutes les associations gérant des jardins partagés sur le territoire de Cap Excellence avait pour objectif de promouvoir de nouvelles techniques de plantation; dynamiser la plantation en zone urbaine ainsi que promouvoir et valoriser les jardins partagés.

Coût des actions en 2024 :

- JARDIN D'EXCELLENCE 4e édition : **25 000 €**
- **22 676 €** (distribution de plants)
- **14 147** (ateliers)



Source : France-Antilles

PISTES D'AMÉLIORATIONS :

- Inclure à l'opération « Plantation en pots » les particuliers intéressés



- 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires
- 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes

■ Agropark Caraïbes Excellence

La communauté d'agglomération Cap Excellence souhaite faire de la valorisation de la production locale une priorité sur son territoire. Ainsi, elle met en place le premier parc d'activité entièrement dédié aux produits locaux en Guadeloupe : « AgroPark Caraïbes Excellence ».

Ce complexe sera un outil unique en Guadeloupe en matière de développement de l'économie locale, par sa structuration en plusieurs pôles travaillant en synergie. Cap Excellence a ainsi organisé les journées de l'agrobusiness les 4 et 5 octobre 2024, il s'agit de la 3^e édition.

■ KANNARI PANN - De la terre à l'assiette

Mise en lumière dans le magazine de valorisation des filières du territoire de Cap Excellence, avec l'édition spéciale « KANNARI PANN - De la terre à l'assiette » paru en septembre 2024.

■ CAPICULTURE Le miel en fête à Cap Excellence

Village d'animation sur le miel, les produits dérivés du miel, avec vente, dégustation, ateliers d'art créatif, de bien-être et santé, gustatif et culinaire

Coût des actions en 2024 :

- Village CAPICULTURE : 30 000 €



- 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires
- 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes



■ Conférence spéciale plantes mellifères (accueillir les pollinisateurs dans nos jardins)

Cap Excellence a organisé un séminaire sur les plantes mellifères afin de sensibiliser et d'informer l'ensemble des acteurs agissant sur la biodiversité aux enjeux de préservation et protection de ces plantes pollinisatrices et des pollinisateurs. Il a été réalisé en partenariat avec les acteurs de la filière apicole et a rassemblé plus d'une centaine de personnes.

■ Colloque « Quelles solutions pour améliorer l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective ? »

Un colloque sur la restauration collective s'est tenu en avril 2024 et a permis de proposer des pistes de réflexion autour de la restauration collective, afin d'optimiser le fonctionnement des différents maillons de la chaîne d'approvisionnement en produit locaux sur le territoire de Cap Excellence. Cette manifestation a eu une portée régionale.

ACTIONS PROGRAMMÉES:

- LOCAP'VORE : réalisation de la phase de test et diffusion grand-public de l'application

Coût des actions en 2024 :

- Conférence : 23 451 €
- Subventions acquises en 2023 PEA 2021 : 11 725 €
- Colloque : 6 600 €



cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE-MAHAULT - POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ÉRIC JALTON

Séminaire Stratégie Agricole & Alimentaire

"Quelles solutions pour améliorer l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective ?"

le Mercredi 24 Avril 2024 de 09h00 à 12h00
à la Salle des Congrès du Mémorial ACTe

CAPVORE

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jean-Luc CELIGNY Vice-Président de la Commission Développement Territorial - Tél. : 06 90 44 44 75
CADRE RÉFÉRENT : Mme Stéphanie CLOTILDE, Conseillère Technique Ruralité & Littoral - Tél. : 06 90 19 58 71
CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR 



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 3 :

**Donner aux individus les moyens de vivre une
vie saine et promouvoir le bien-être à tous les
âges**



DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES



Le 3^e objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Il se compose de **13 sous-objectifs** :

- Mortalité maternelle** 3.1 : *D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes*
- Mortalité néonatale et infantile** 3.2 : *D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus*
- Maladies transmissibles** 3.3 : *D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles*
- Maladies non transmissibles** 3.4 : *D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être*
- Conduites addictives** 3.5 : *Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psycho-actives, notamment de stupéfiants et d'alcool*
- Accidents de la route** 3.6 : *D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route*
- Santé sexuelle et procréative** 3.7 : *D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux*
- Couverture santé universelle** 3.8 : *Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable*
- Santé-environnement** 3.9 : *D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol*
- Tabac** 3.a : *Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac*
- Recherche** 3.b : *Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur*
- Mise au point et accès aux médicaments** *l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet*
- Personnel de santé** 3.c : *Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement*
- Sécurité sanitaire** 3.d : *Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux*





3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

■ Le Contrat local de santé mentale de Cap Excellence

Cap Excellence a lancé le **premier contrat local de santé mentale** sur le territoire de la Guadeloupe, décliné avec l'ensemble des partenaires œuvrant pour de la santé mentale, tels que l'ARS, le Conseil départemental, l'établissement public de santé mentale, l'UNAFAM pour les familles.

Cap Excellence a également organisé des événements lors de la semaine d'information sur la santé mentale en octobre 2024, qui s'adresse au grand public et ouvre le débat sur les questions de santé mentale. Elle a ainsi organisé 3 événements « Ti Kozé » au Centre social de Moudong, au Centre social de Château et à la Salle Rémi Nainsouta sur le thème « Je bouge sur ma santé mentale » avec les partenaires UNAFAM, l'EPSM Guadeloupe et le CODEP.



ACTIONS PROGRAMMÉES:

- Accompagnement des publics sensibles via les bailleurs sociaux.
- Accompagnement des personnes rencontrant des difficultés psychosociales
- Lancement du projet de « logement santé », avec une expérimentation de 6 mois sur une « plateforme logement santé mentale »





3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

■ Extension de la Base de Canoë-Kayak Yves Dolmare

Ce projet vise à agrandir la base de canoë-kayak Yves Dolmare afin de répondre à la hausse de fréquentation et d'améliorer l'accueil des sportifs, scolaires et touristes. L'extension comprendra un nouveau bâtiment de 260 m², dédié aux activités nautiques.

Budget et financement

- État : 80% (320 000 €)
- Cap Excellence : 20% (80 000 €)

Avancées en 2024

- Études topographiques et géotechniques réalisées
- Maîtrise d'œuvre en cours (marché attribué en août 2023)
- Lancement des travaux de structure prévu pour le second trimestre 2024

ACTIONS PROGRAMMÉES:

- Finalisation de l'extension et des équipements complémentaires
- Mise en service de la nouvelle base



3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

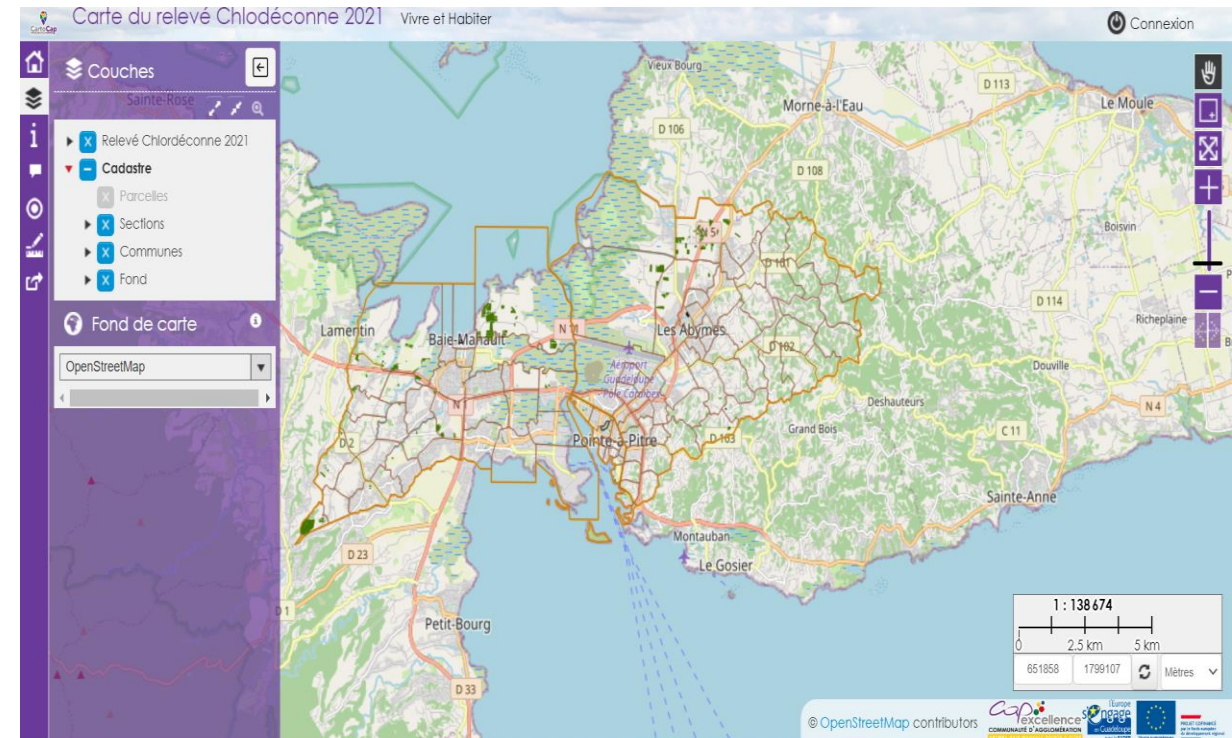
■ Actions réalisées contribuant à l'atteinte des objectifs

- Signature de la convention de collaboration avec **Gwad'air** afin de réaliser des actions d'évaluation et de suivi de la qualité de l'air du territoire
- Publication de la carte chlordécone sur Cartocap



■ Pistes d'amélioration proposées :

- Lancement d'une étude relative à la qualité de l'air, intégrée au PCAET
- Réalisation d'une action de communication de type table ronde sur la qualité des terres au regard de la contamination à la Chlordécone et sur l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire Communautaire
- Signature et promotion de la convention avec Gwad'air
- Mise en œuvre de campagne de sensibilisation à la qualité de l'air



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 4 :

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 26/03/2025
 Publication : 26/03/2025

OD4 : VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Le 4^e objectif vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il se compose de **10 sous-objectifs** :

Éducation scolaire

4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

Soins et éducation préscolaires

4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Formation professionnelle et enseignement supérieur

4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Compétences et accès à l'emploi

4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Égalité des chances

4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Apprentissages fondamentaux

4.6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Éducation au développement durable

4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Accessibilité des établissements scolaires

4.a : Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Bourses de formation et d'études supérieures

4.b : D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

Formation des enseignants (PED)

4.c : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement



LES CHIFFRES CLÉS

16% de jeunes d'environ 17 ans sont en difficultés sévères de lecture en Guadeloupe. (source : Préfecture de Guadeloupe, Agence nationale de lutte contre illettrisme, Diagnostic territorial de l'illettrisme en Guadeloupe)





4.4 *D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat*

■ Orchestre à l'École à Marie-Galante

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence s'engage aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la ville de Grand-Bourg pour la mise en place d'un **Orchestre à l'École à Marie-Galante**. Ce projet vise à offrir aux élèves un accès à la pratique musicale au sein de leur parcours scolaire, en s'appuyant sur un établissement d'enseignement artistique structuré.

Le Centre culturel de Sonis, reconnu pour son expertise en enseignement et formation artistique, **assurera le pilotage du projet**. Déjà impliqué dans la formation de 40 intervenants en 2024, ce centre bénéficie d'une convention cadre pluriannuelle avec la Direction des Affaires Culturelles (DAC), qui reconnaît son rôle clé dans la structuration de la filière artistique en Guadeloupe.

Grâce à ce partenariat, l'Orchestre à l'École pourra bénéficier de compétences pédagogiques et artistiques solides, tout en intégrant un modèle éprouvé d'éducation musicale. La mise en œuvre du dispositif ne représentera aucune charge financière pour Cap Excellence.

Ce projet favorise l'égalité d'accès à la culture et renforce la dynamique territoriale autour de l'éducation artistique. Il s'inscrit pleinement dans les ODD 4 (éducation de qualité), mais également l'ODD 11 (villes et communautés durables), en contribuant à l'éveil culturel et à la cohésion sociale.





4.4 *D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat*

- **AGROPARK CARAIBES EXCELLENCE / AUDACIA CONNECT / RENAISSANCE**
 - Offre de formation permanente
 - Sensibilisation aux différents métiers des différents filières
 - Parcours d'accompagnement des entreprises
 - Promouvoir l'offre des partenaires prévoyant des programmes de formation pour tous publics

- **Pistes d'amélioration proposées :**
 - Renforcer l'information sur les différents métiers et les possibilités d'y accéder



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 5 :

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



OD5 : RÉALISER L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES



Le 5^e objectif est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier.. Il se compose de **9 sous-objectifs** :

Lutte contre les discriminations

5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Violences et exploitation

5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Mariage forcé et mutilations

5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

Promotion et partage des travaux domestiques

5.4 : Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

Participation et accès aux postes de direction

5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Santé sexuelle et procréation

5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

Droit et accès aux ressources

5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.

Technologies et autonomisation

5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.

Politiques d'égalité

5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.



LES CHIFFRES CLÉS

La parité est respectée au sein du conseil communautaire de Cap Excellence



5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

▪ **Le contrat de ville 2024 et ses objectifs d'égalité**

Dans le cadre du contrat de ville 2024, la communauté d'agglomération de Cap Excellence et ses partenaires a lancé début 2024 un appel à projet relatif aux quartiers prioritaires ou quartiers de veille active sur le territoire des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault, à destination des associations de proximité.

Le contrat de Ville de Cap Excellence cible les 7 quartiers prioritaires (QPV) et onze quartiers de veille active (QVA). Les programmes d'action thématiques ciblent : le renforcement de la cohésion sociale et le vivre ensemble, l'aide à l'insertion, l'emploi et à la création d'activités économiques, l'amélioration du cadre de vie, le logement et les déplacements. Les actions sont à déployer dans le cadre des projets développés au sein de chaque quartier, ce, en fonction des diagnostics localisés des enjeux et des objectifs adaptés à chacun d'entre eux.

Trois objectifs transversaux sont notamment pris en compte :

- L'égalité femme-homme,
- La jeunesse,
- La lutte contre les discriminations



APPEL À PROJETS
 Contrat de Ville de Cap Excellence

2024

NOTE DE CADRAGE
 DATE LIMITE DE DÉPÔT : 21 FÉVRIER 2024





OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 6 :

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



ODD 6 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU



Le 6^e objectif est vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Il se compose de **8 sous-objectifs** :

Accès à l'eau potable

6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Accès aux services d'assainissement et d'hygiène

6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

Qualité de l'eau

6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

Gestion durable des ressources en eau

6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

Gestion intégrée des ressources

6.5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

Protection et restauration des écosystèmes

6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

Coopération et renforcement de capacités

6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

Gestion collective de l'eau

6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.



LES CHIFFRES CLÉS

Plus de 80% des eaux usées résultant des activités humaines sont déversées dans les rivières ou la mer sans aucune dépollution





- 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
- 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

DGADD

■ Labellisation « Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) »

En janvier 2024, le territoire de Cap Excellence a été labellisé « Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) » par le Préfet de la région Guadeloupe sur la période 2024-2029. Ce second programme PAPI à l'échelle du périmètre administratif de CAP Excellence aborde ainsi le risque inondation de façon globale, quel que soit son origine sur les 7 axes de prévention des inondations. Au total, une quarantaine d'actions sont planifiées, avec les financements contractualisés. Plusieurs actions ont été menées en 2024, dont 6 actions opérationnelles telles que :

- Le recrutement d'un chargé de mission PAPI au 3 septembre 2024 ;
- L'instrumentation et l'amélioration de la connaissance de la submersion chronique avec le BRGM qui a réalisé des mesures terrain concernant l'augmentation du niveau de la mer ;
- La réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité au risque inondation pour les bâtis à usage d'habitat et à usage économique avec l'opération expérimentale « Woté kaz an dlo » pour tous les bâtis inondables des secteurs de Terrasson Caraque et Salle d'Asile ;
- La conception des documents supports et du parcours de prévention risque inondation des entreprises avec La CCI des Iles de Guadeloupe ;
- L'instrumentation de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou et le suivi des niveaux d'eau en temps réel lors des pluies ;
- Les études d'avant projet pour la mise en conformité de l'ouvrage écrêteur de Petit-Pérou ;
- Le service d'aide à la gestion des risques hydrométéorologiques (PREDICT) pour l'EPCI et les Communes Membres.

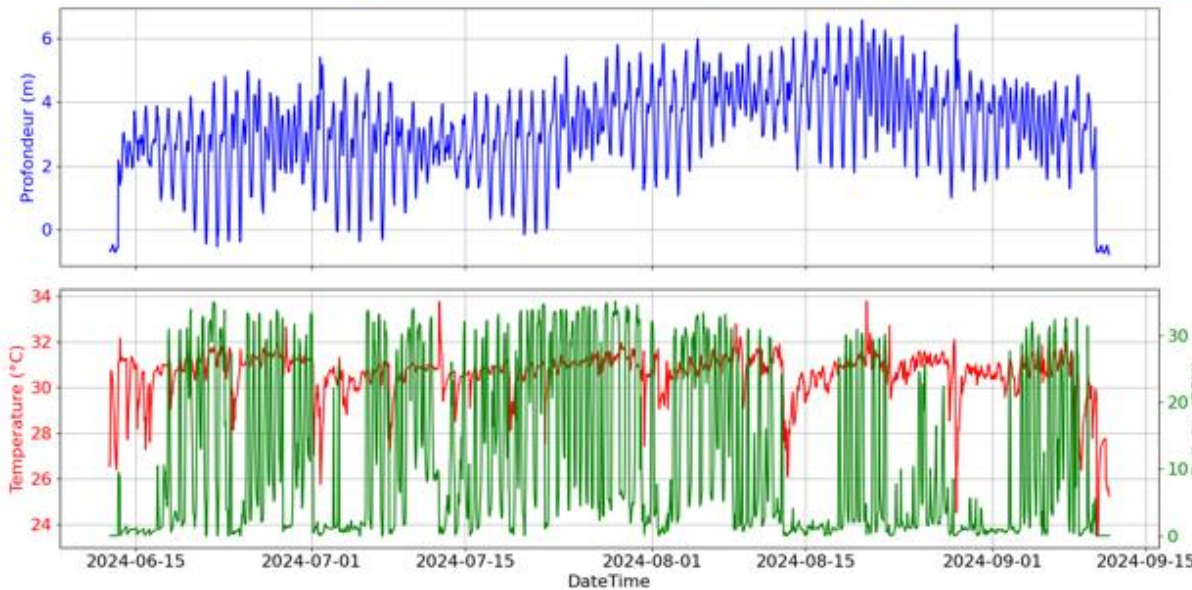
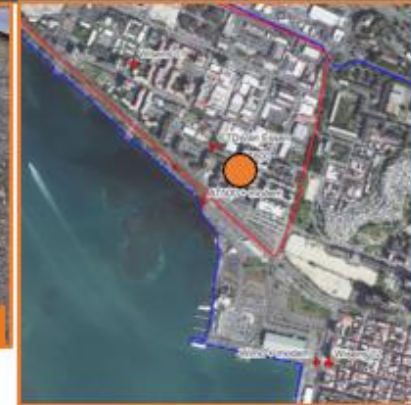
- **Coût des actions en 2024 au titre de fonctionnement :**
 - Fonctionnement : 227 k€
 - Investissement : 93 k€
- **Actions planifiées en 2025:**
 - Recrutement d'un second chargé de mission PAPI
 - Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde
 - Evènement grand public prévention des risques majeurs
 - Signaler et sécuriser les infrastructures routières
 - Etudes préalables au déploiement de solutions de protection amovibles



- 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
- 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

- L'instrumentation et l'amélioration de la connaissance de la submersion chronique avec le BRGM qui a réalisé des mesures terrain concernant l'augmentation du niveau de la mer ;

Ho-Chi-Minh



LES ACTIONS DE CAP EXCELLENCE RÉALISÉES EN 2024 SERVANT L'ODD6



- 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
- 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

La réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité au risque inondation pour les bâtis à usage d'habitat et à usage économique avec l'opération expérimentale « Woté kaz an dlo » pour tous les bâtis inondables des secteurs de Terrasson Caraque et Salle d'Asile ;

- Conception des supports
- Création d'un site internet : <https://wotekazandlo.capexcellence.net/>
- Réunions de quartier
- Relais médias et réseaux sociaux



Une démarche en 5 étapes

- Je m'inscris**
En scannant le QR Code
Par téléphone : 06 31 40 04 35
Par mail : wote.kaz.an.dlo@capexcellence.net
- Je planifie une visite de mon bien**
avec un expert et un géomètre
- Je suis conseillé par un expert**
sur les travaux ou aménagements à réaliser à moindre coût.
- Je reçois les préconisations de l'expert**
2 semaines après la réalisation du diagnostic
- Accompagnement pour les travaux**
Si je souhaite réaliser des travaux, je suis accompagné par un expert dans le montage de mon dossier de demande de subvention

INSCRIVEZ-VOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR NOS PAGES [FACEBOOK](https://www.facebook.com/capexcellence) [INSTAGRAM](https://www.instagram.com/capexcellence) [LINKEDIN](https://www.linkedin.com/company/capexcellence) [YOUTUBE](https://www.youtube.com/channel/UC...)

FACE AUX INONDATIONS, JE PROTÈGE MON BIEN ET SES OCCUPANTS

Bénéficiez d'un diagnostic gratuit et d'une subvention* pour adapter votre bien.

INSCRIVEZ-VOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR NOS PAGES [FACEBOOK](https://www.facebook.com/capexcellence) [INSTAGRAM](https://www.instagram.com/capexcellence) [LINKEDIN](https://www.linkedin.com/company/capexcellence) [YOUTUBE](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Le dispositif PAPI CAP EXCELLENCE WOTÉ KAZ AN DLO propose un diagnostic de vulnérabilité de votre bien.

Ce diagnostic est :

- GRATUIT** : Il est pris en charge par la collectivité.
- PERSONNALISÉ** : Il est adapté à votre bien et sa situation.
- CONFIDENTIEL** : Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou aucun démarchage commercial.

À qui s'adresse-t-il ?
À l'ensemble des personnes, propriétaires d'habitation, d'entreprise, locaux, dont les biens sont situés en zone inondable de : salle d'Asile, Caraque et Terrasson.

Pourquoi diagnostiquer son bien ?

- INFORMER**, sensibiliser, connaître
- PREVENIR**, organiser, adopter les bons comportements
- PRESERVER** la sécurité des occupants
- LIMITER** les dégâts matériels
- FAVORISER** un retour rapide dans le bien

Les travaux subventionnables

- Créer un point d'évacuation sur la toiture ou la façade
- Créer ou aménager une zone refuge située hors d'eau
- Déplacer ou rehausser les installations électriques (tableaux...)
- Securiser ou rehausser les produits dangereux, les encombrants
- Adapter les matériaux des ouvrages intérieurs pour les rendre moins sensibles à l'eau
- Équiper les portes de barrières anti-inondation

Des aides financières sans condition de revenu

Les travaux identifiés par un diagnostic de vulnérabilité et inscrits dans un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont financés à hauteur de 80%, sans jamais dépasser la limite de 36 000 € par bien à l'usage d'habitation ou mixte et 50% de sa valeur vénale.

Pour les activités économiques le coût des travaux est subventionné à hauteur de 40% dans la limite d'une enveloppe n'excédant pas 10% de la valeur vénale du bien.

FACE AUX INONDATIONS, JE PROTÈGE MON BIEN ET SES OCCUPANTS

Bénéficiez d'un diagnostic gratuit et d'une subvention* pour adapter votre bien.

(* Jusqu'à 80% sans condition de ressources)

FRANCE-ANTILLES

Accueil - Environnement - Risques naturels

RISQUES NATURELS

Woté kaz an dlo : un nouveau dispositif en expérimentation contre les inondations

mercredi 20 juillet 2024

- 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
- 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

La conception des documents supports et du parcours de prévention risque inondation des entreprises avec La CCI des Iles de Guadeloupe : <https://www.risques-inondations.fr/971/CAPEXCELLENCE>

PARCOURS PRÉVENTION INONDATIONS

PAPI CAP EXCELLENCE
PROGRAMME GUADELOUPE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Votre entreprise a déjà été inondée ? ou vous avez appris récemment que votre entreprises peut être située en zone inondable ? Vous êtes inquiets des évolutions climatiques et souhaitez prendre des dispositions d'anticipation pour votre entreprise et vos salariés ?

Ce parcours vous permettra de mesurer le niveau de risque de votre entreprise et de protéger votre établissement comme vos salariés. Il permettra aussi d'adopter les bons réflexes et accélérer le retour à la normale de votre activité

Fiche n°8

ÉLABORER SON PLAN DE GESTION DES INONDATIONS

- Conseils pour la réalisation d'un plan de gestion des inondations
- A l'approche de l'évènement
- Pendant l'évènement
- Après l'évènement

Risques-inondations.fr

Risques-inondations.fr

Iles de Guadeloupe CAP EXCELLENCE

choisir un autre département

Risques inondations 971 Le projet Gérer le risque inondation

Connaitre le niveau de risque inondation de mon entreprise

Une cartographie interactive !

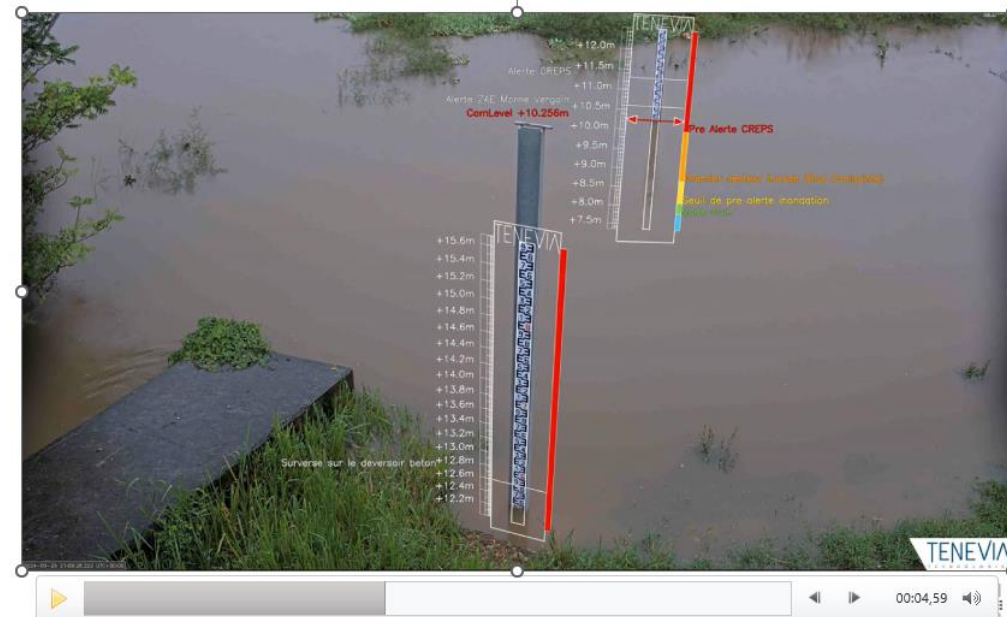
Pour découvrir si votre entreprise est en zone inondable, la CCI des Iles de Guadeloupe, en partenariat avec CAP EXCELLENCE a mis en place une cartographie interactive. Celle-ci vous permettra de connaître votre situation et de vous informer sur les mesures à installer dans votre entreprise et les documents d'information présents dans votre commune. [Cliquez ici](#), pour découvrir la carte. Tapez votre adresse dans la barre de recherche !

Identifiez les risques inondations pour votre entreprise. Risques inondations sur le territoire de Cap Excellence.

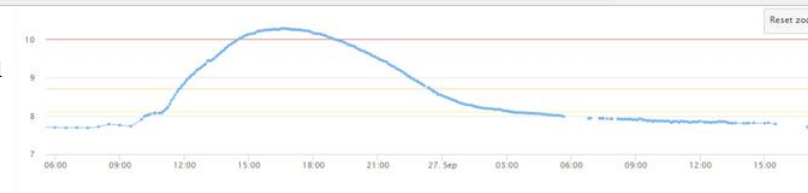
- Limite communale
- Réseau hydrographique.
- Hauteur d'eau maximale par submersion marine.
 - Hauteur d'eau inférieure à 0,5 m - Aléa Faible
 - Hauteur d'eau comprise entre 0,5 m et 1 m - Aléa Moyen
 - Hauteur d'eau comprise entre 1 m et 2 m - Aléa Fort
 - Hauteur d'eau supérieure à 2 m - Aléa Très Fort
- Hauteur d'eau maximale inondation (par pluviométrie intense).
 - Hauteur d'eau supérieure à 0,5 m - Aléa Fort
 - Hauteur d'eau inférieure à 0,5 m - Aléa Modéré
 - Hauteur d'eau résiduelle - Aléa Faible

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

- L'instrumentation de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou et le suivi des niveaux d'eau en temps réel lors des pluies

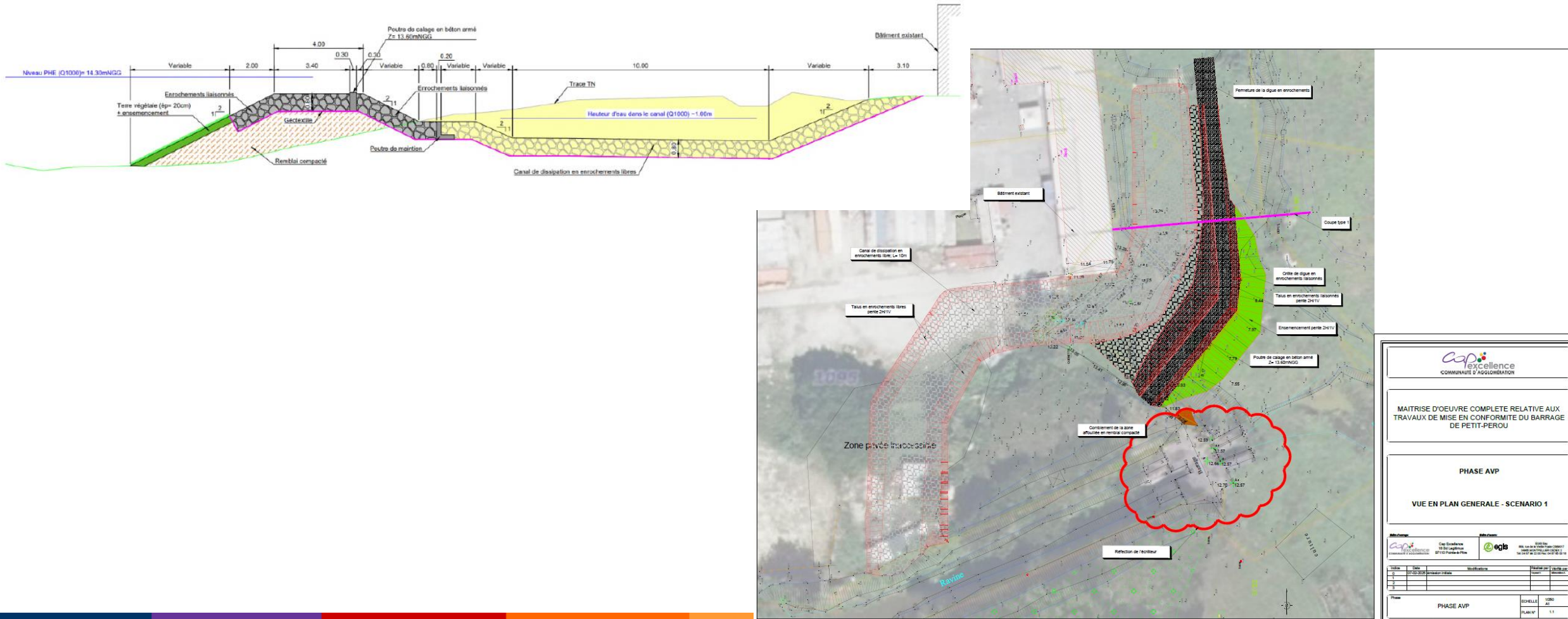


Exemple du 26/09/2024



6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

- Les études d'avant projet pour la mise en conformité de l'ouvrage écrêteur de Petit-Pérou ;



cap excellence
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU BARRAGE DE PETIT-PÉROU

PHASE AVP

VUE EN PLAN GENERALE - SCENARIO 1

Version	Date	Modification	Approuvé par	Validé par
1	07/03/2024	Version initiale		
2				
3				

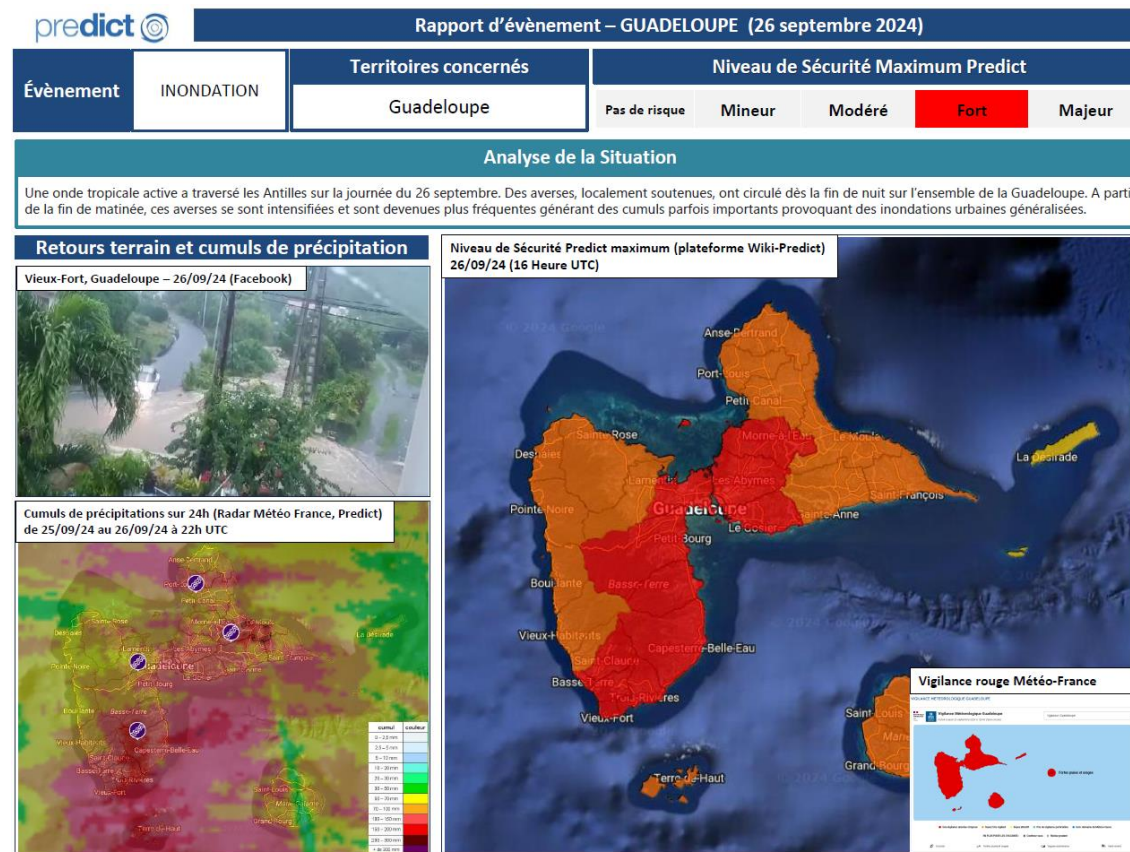
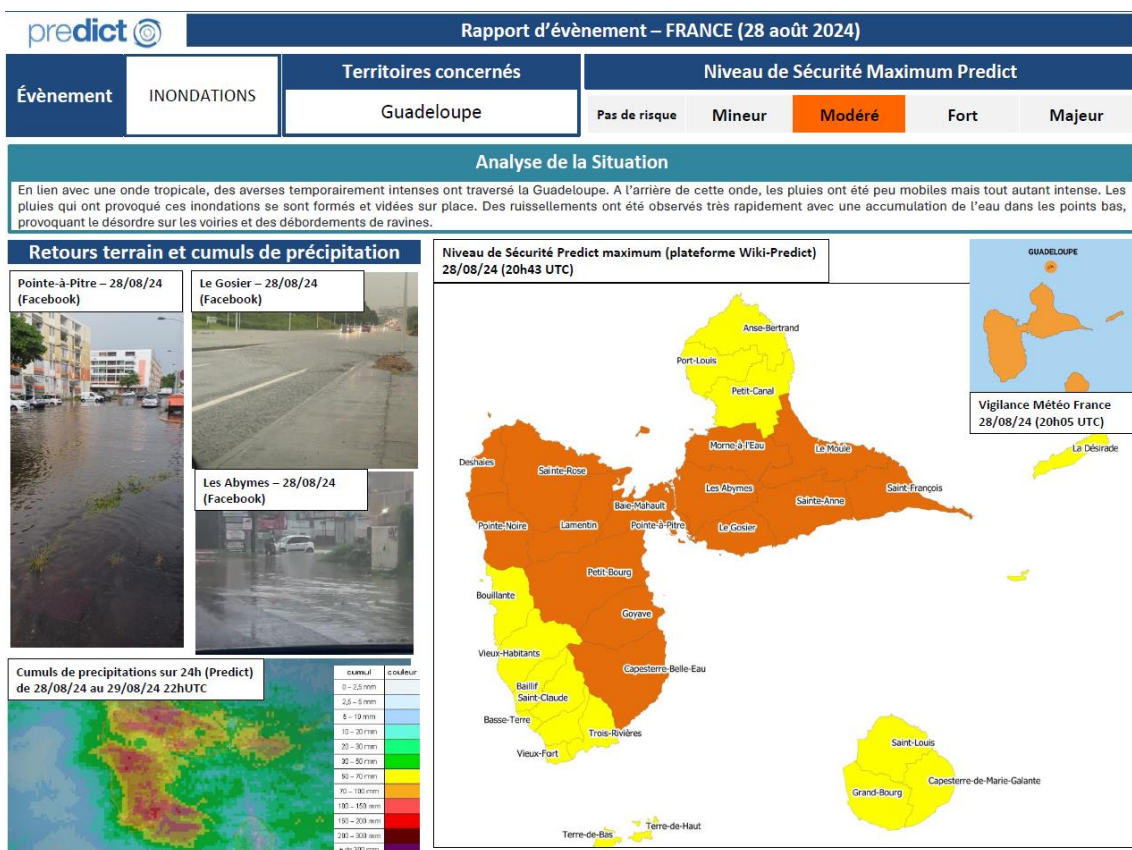
Phase: PHASE AVP

EDRILLE: 0000
 PLAN N°: 1.1

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

- Le service d'aide à la gestion des risques hydrométéorologiques (PREDICT) pour l'EPCI et les Communes Membres





OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 7 :

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



ODD 7 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Le 7^e objectif est au centre de des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Il se compose de **5 sous-objectifs** :

Accès à l'énergie

7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Énergies renouvelables

7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Efficacité énergétique

7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

Recherche et investissement

7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

Approvisionnement en énergie

7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent



LES CHIFFRES CLÉS

L'énergie est le principal facteur contribuant au changement climatique, ce qui représente environ 60 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sur le territoire guadeloupéen, Cap Excellence est l'EPCI le plus consommateur avec 555 GWh consommés en 2022. Le secteur tertiaire est le plus représenté avec 36% des consommations totales.



- 7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Actualisation du plan climat air énergie (PCAET)

DGADD

Le PCAET constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Le premier PCET de Cap Excellence pour la période 2015 – 2019 est entré officiellement en phase de révision en 2020.

Le nouveau diagnostic comprenant le diagnostic énergétique et qualité de l'air, du territoire de CAP Excellence, ont été réalisés en 2024.

Pistes d'amélioration proposées pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

- Identifier les projets pertinents de production photovoltaïque d'autoconsommation collective sur le territoire et amorcer leur mise en œuvre
- Engager une action mutualisée de valorisation des toitures de CAP Excellence et des communes membres (fournir un accompagnement, technique, juridique sur le montage d'opérations confiées en exploitation à des opérateurs privés à court et moyens terme)
- Accompagner le développement des EnR sur le territoire en étant accompagnés par un opérateur dédié

Actions programmées en 2025:

- Le PCAET devrait être officiellement adopté en 2025, pour une nouvelle période de 6 ans





- 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Participation à la Société d'Économie Mixte (SEM) Guadeloupe EnR

Cap Excellence est toujours positionnée en tant qu'acteur local du secteur des énergies renouvelables en tant qu'actionnaire de la SEM Guadeloupe ENR. Chaque année, un rapport des élus mandataires de la SEML est réalisé et présente le bilan des actions de la SEM, et des actions prévues.

Développement des EnR sur le territoire

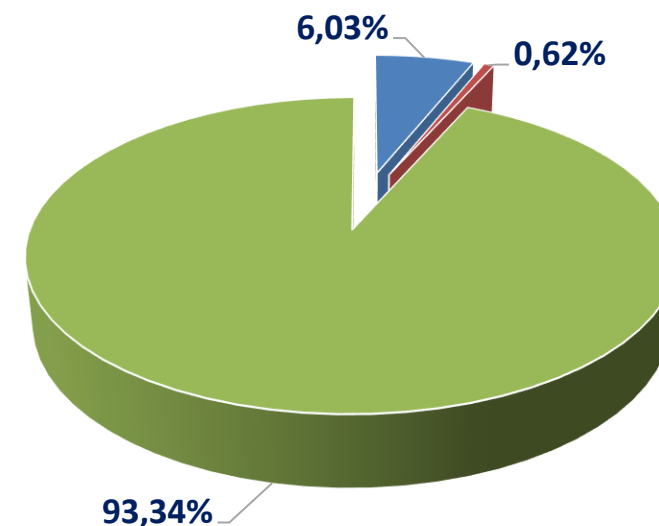
Dans le cadre de son PCAET, Cap Excellence a prévu deux actions portant sur le développement des EnR (action C3) sur le territoire et sur le développement d'expérimentations de nouvelles énergies dites "propres" (action C4). L'objectif de cette action est d'élaborer et suivre un plan d'actions de développement des EnR sur le territoire en formalisant un partenariat avec l'opérateur pour la réalisation d'un programme d'actions chiffré, à développer sur le territoire communautaire. Ce programme sera principalement basé sur des actions de développement du photovoltaïque, principal gisement identifié pour le territoire dans la PPE et le PCAET.

Cap Excellence souhaite donc soutenir les expérimentations de nouvelles énergies dites "propres" en initiant notamment des expérimentations sur la filière hydrogène ou encore en soutenant le développement des autres EnR (éolien, biomasse), à travers l'actionnariat de Cap Excellence au sein de la SEM.

Actions programmées en 2025:

- Le PCAET devrait être officiellement adopté en 2025, pour une nouvelle période de 6 ans

Répartition des sources de production d'énergie sur le territoire de CAP Excellence



■ Solaire ■ Bioénergie ■ Thermique



- 7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial



- **Travaux de rénovation et d'extension du réseau d'éclairage public de la ZAE de Providence**

L'éclairage public joue un rôle clé dans la sécurité et la transition énergétique du territoire. Le projet vise à moderniser le réseau en adoptant des solutions plus durables.

En 2024, Cap Excellence a remplacé progressivement des lampadaires de la ZAE de Providence par des équipements LED moins énergivores, et a installé des capteurs pour optimiser l'éclairage en fonction de la fréquentation.

- **Dépenses d'investissement totale en 2024 : 11 079 €**



Parc d'Activités La Providence (ZAC de Dothémare) aux Abymes - SEMAG

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 8 :

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



ODD 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS



Le 8^e objectif reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois "durables". Il prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent Il se compose de **12 sous-objectifs** :

- Croissance du PIB** : 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- Productivité économique** : 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- Développement des TPE et PME** : 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- Utilisation efficiente des ressources** : 8.4 : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- Plein emploi et travail décent** : 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- Accès des jeunes à l'emploi et la formation** : 8.6 : D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- Exploitation des enfants
Traite
Travail forcé** : 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
- Droits & sécurité au travail** : 8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- Tourisme durable** : 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux
- Accès aux services financiers et d'assurance** : 8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- Aide pour le commerce des PED** : 8.a : Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
- Pacte mondial pour l'emploi** : 8.b : D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail



LES CHIFFRES CLÉS

Selon l'INSEE, le territoire de Cap excellence bénéficie d'une forte augmentation des créations d'entreprises (+35% entre 2017 et 2021, soit 1 906 créations d'entreprises en 2021) et un taux de chômage des 15-64ans de 18% (source : INSEE)





- 8.1 :** *Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés*
- 8.2 :** *Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre*
- 8.3 :** *Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers*

▪ Soutien des entreprises locales par l'aide à la rénovation des devantures et enseignes commerciales

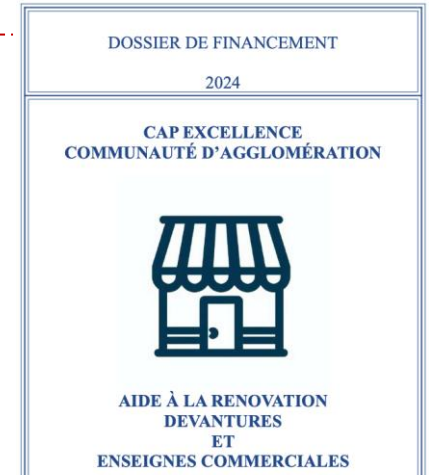
Cap Excellence a lancé un vaste chantier de requalification des ZAE dont elle a la gestion, afin d'impulser une nouvelle dynamique dans ces zones en améliorant leur attractivité par des aménagements modernes et fonctionnels.

Dans ce cadre, la Collectivité a décidé de soutenir les commerçants afin de leur permettre d'engager des travaux de rénovation de leurs façades, devantures et enseignes commerciales.

Avec le concours de la Région Guadeloupe, Cap Excellence a proposé en 2024 un financement des travaux à hauteur de 50% dans la limite de 18 000 euros, pour les entreprises éligibles au dispositif. Les commerçants ciblés sont installés dans les zones de Beausoleil, à Baie-Mahault, du centre-ville de Pointe-à-Pitre (Quai Lefebvre et Rue Lamartine).

▪ Les travaux de la ZAE de BEAUSOLEIL à Baie-Mahault

Toujours dans le cadre de la redynamisation des ZAE, Cap Excellence a lancé des travaux de requalification de la ZAE de Beausoleil à Baie-Mahault depuis 2016. La SEMAG est maître d'ouvrage délégué de l'EPCI, et a en charge de reprendre les voiries, les réseaux humides d'eaux pluviales et d'eaux usées, ainsi que l'aménagement des espaces verts et des trottoirs de cette ZAE. En 2024, l'inscription de plus de 1 399 000 au titre de la participation de Ca Excellence aux travaux programmés pour l'année 2024.





- 8.1 :** Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- 8.2 :** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.3 :** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

■ Requalification de la zone d'activités EST de Grand Camp

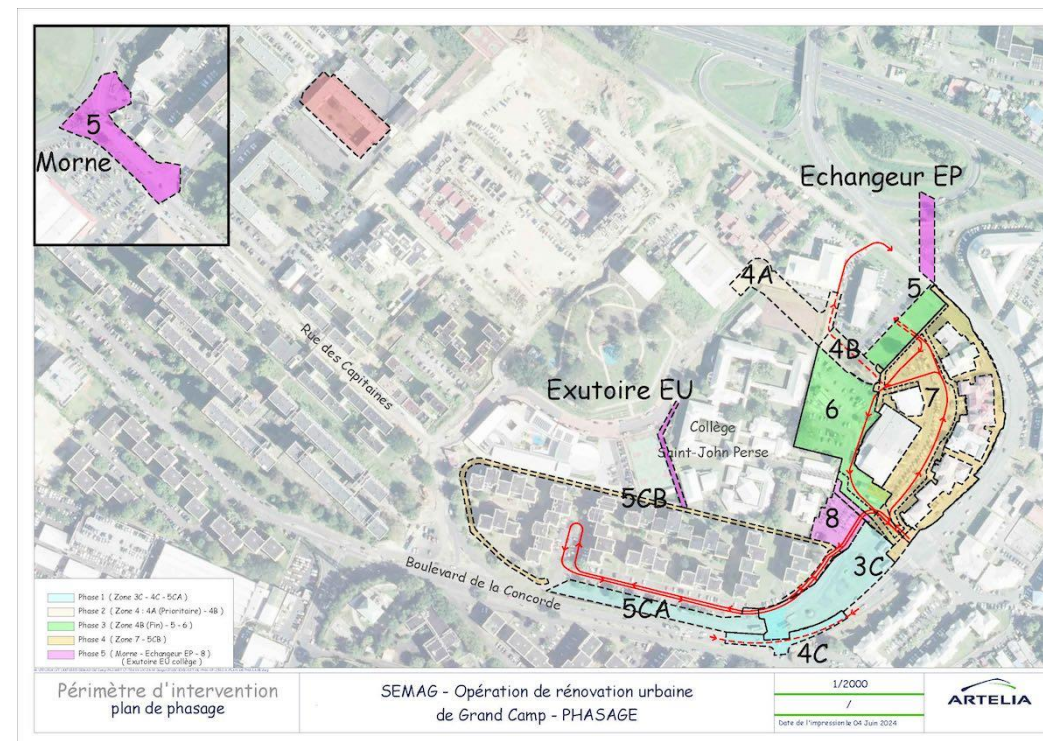
La Zone d'activités Est de Grand-Camp est un espace où se côtoient enfants du collège, riverains, professionnels économiques et commerciaux. Le projet de requalification de cette zone vise donc à dynamiser son attractivité, tout en sécurisant les flux, et notamment la circulation aux abords du collège et du supermarché existant. Cap Excellence souhaite également poursuivre les aménagements débutés sur les boulevards de la Concorde et de la Rénovation, assurer un bon fonctionnement du réseau viaire et mettre à niveau tous les réseaux (eau, assainissement, électricité, télécom, éclairage public). Le projet de requalification s'intègre notamment au plus vaste projet de renouvellement urbain (RUCAP).

Réalisé par la SEMAG & la SIG (maîtrise d'ouvrage), le projet permettra d'améliorer l'accessibilité des commerces, de clarifier les différentes fonctions de la zone par une meilleure distribution des flux et des aménagements adéquats (trottoirs plus larges, aménagement paysager, répartition du stationnement, ...).

En 2024, les travaux de réalisation du parking au niveau de l'entrée du secteur (zone 3C/4C) et sur la voie verte (zone CA) ont été réalisés, ainsi que la liaison routière N1 (zone 4A/4B).

Coût des actions en 2024 :

- Travaux : 9,5 M€ (cofinancement ANRU - Région - Ville des Abymes)





8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Le projet BAOBAB

Situé en plein centre-bourg des Abymes, le bâtiment BAOBAB est un site stratégique voué à la requalification urbaine. Actuellement en état de délabrement, la structure sera démolie et la parcelle aménagée pour un futur projet de valorisation.

Le projet BAOBAB s'inscrit dans la volonté de revitaliser le centre-ville des Abymes, en développant un espace multifonctionnel alliant commerce et logement. Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé par Cap Excellence, plusieurs opérateurs ont proposé des projets pour réhabiliter la parcelle BV70, propriété de la communauté d'agglomération depuis 2016.

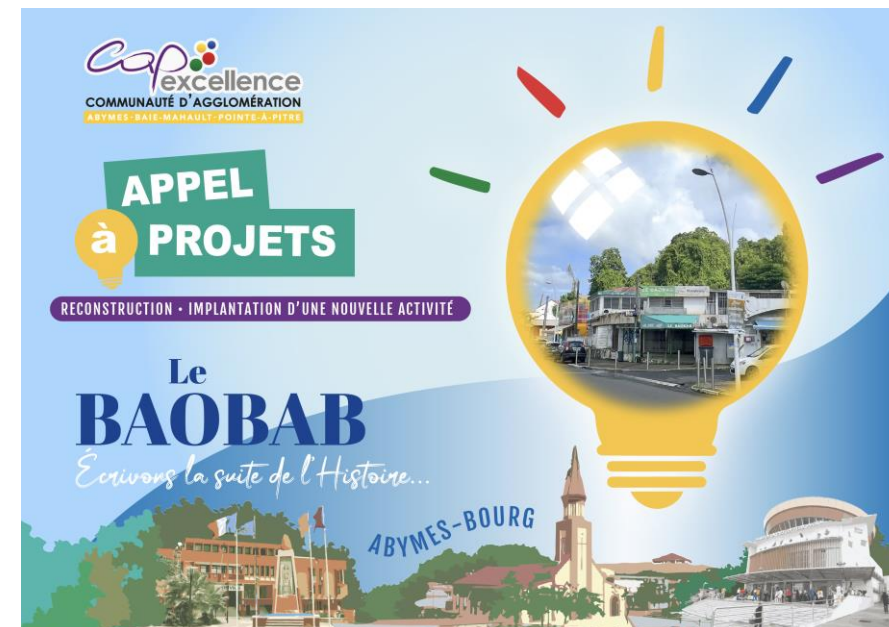
Le 14 mars 2024, un comité d'évaluation et le Conseil communautaire a validé le projet d'une surface commerciale au rez-de-chaussée et des logements pour seniors en R+1 et R+2, avec une architecture harmonieuse avec son environnement.

Budget et financement : État (Fonds Vert) : 80% (320 000 €) et Cap Excellence : 20% (80 000 €)

Ce projet contribue à la redynamisation économique et sociale des Abymes, en renforçant l'offre de commerces et de logements adaptés. Il s'inscrit dans les ODD 8 (croissance économique) et 11 (villes durables), en favorisant un aménagement urbain inclusif et durable.

Coût des actions en 2024 :

- Cession du terrain à 219 938 €



ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025 :

- Lancement d'un appel à projets pour la revalorisation du site.
- Développement d'une nouvelle infrastructure en lien avec les besoins urbains.



8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

▪ **La 3^e édition des Journées de l'Agrobusiness (JAB)**

Les 4 et 5 octobre 2024 s'est déroulée la 3^e édition des Journées de l'Agrobusiness (JAB) qui met en lumière la filière d'agro-transformation locale portée par le projet de l'AGROPARK CARAIBES EXCELLENCE. Cet événement a pour objectif de structurer, dynamiser et promouvoir l'agro-transformation en Guadeloupe, en réunissant professionnels, porteurs de projets et grand public.

Cette édition s'inscrit dans la continuité du projet Agropark Caraïbes Excellence, conçu pour soutenir les entreprises du secteur grâce à une pépinière d'entreprises, un centre technique et un village commercial.

L'événement s'est articulé autour de conférences thématiques, ateliers pratiques, rencontres B2B et Agro'Job Dating pour faciliter l'émergence de nouveaux projets. Un village de l'Agrobusiness a permis aux visiteurs de découvrir des produits innovants et d'échanger avec les professionnels.

Parmi les objectifs majeurs de cette édition : accroître la visibilité du projet Agropark, renforcer les partenariats, capter plus d'investisseurs et structurer davantage les filières locales. L'accent a également été mis sur l'innovation, la consommation des produits locaux et le soutien aux entrepreneurs.

Avec une affluence en forte augmentation, cette édition confirme le rôle clé de Cap Excellence dans le développement de l'agro-transformation et de l'économie locale en Guadeloupe.



Cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES • BAIE-MAHAULT • POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ERIC JALTON

LES JOURNÉES DE L'AGRO BUSINESS
3^{ÈME ÉDITION}
LES 07 & 08 JUIN 2024 DES 09H00 AU SIÈGE DU CRÉDIT AGRICOLE À PETIT-PÉROU AUX ABYMES

AGROPARK
Caraïbes Excellence
Cultivons nos talents

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jean-Luc CELIGNY, Vice-Président de la Commission Développement Territorial - Tél. : 06 90 64 44 75
CADRE RÉFÉRENT : Mme Géralde POMMIER, Directrice de Mission Grands Projets Structurants - Tél. : 06 90 54 03 35
CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR



8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

▪ Lancement du Dispositif "Ma Boutique à l'Essai"

En avril 2024, Cap Excellence a adhéré au programme "Ma Boutique à l'Essai" pour dynamiser les centres-villes et quartiers prioritaires. Le dispositif mené en partenariat avec la Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai, vise à revitaliser les centres-villes de Baie-Mahault, Les Abymes et Pointe-à-Pitre en offrant aux entrepreneurs l'opportunité de tester leur concept commercial dans des locaux vacants pendant une période de six mois.



Les principaux objectifs de ce dispositif sont :

- Soutien aux entrepreneurs : proposer aux porteurs de projets un loyer réduit et un accompagnement personnalisé pour faciliter le lancement de leur activité.
- Dynamisation des centres-villes : réduire la vacance commerciale en réintroduisant des commerces attractifs, contribuant ainsi à la vitalité économique locale.
- Renforcement du tissu économique local : encourager l'installation durable de nouvelles entreprises, favorisant la création d'emplois et la diversification de l'offre commerciale.

Cap Excellence assurera la coordination et le pilotage de ce dispositif, avec le soutien de deux managers de centres-villes et l'expertise de la Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai. Une expérimentation sera menée dans chaque ville membre, permettant aux porteurs de projets de bénéficier d'un environnement propice au développement de leur activité.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre plus large de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes et à promouvoir une économie locale dynamique et durable.





8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025 :

La direction des affaires économiques de Cap Excellence œuvre pour la mise en place d'actions en faveur du développement économique du territoire. Le COPIL associé au programme Territoire d'industrie a notamment validé son programme d'actions 2025.

**Coût du programme
d'actions 2025 :**

■ 57 000 €

■ DEFINIR UNE STRATEGIE TI ET L'INSCRIRE DANS LE TERRITOIRE

- Identifier les filières industrielles prioritaires et réaliser une étude sur les friches industrielles et les besoins des industriels (avec l'ANCT)
- Allouer un budget de fonctionnement 2025 (communication, transports scolaires...) dédié à TI
- Pérenniser le portage politique et technique (dynamique du binôme élu/industriel, COTECH et COPIL...)
- Réaliser le suivi sur GRIST
- Mettre en place un plan de communication TI (à destination des acteurs économiques et à destination du grand public) intégrant un Appel A Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Sensibiliser en interne (via Newsletter)
- Mettre en place une transversalité inter-collectivités (avec les communes membres / avec les autres EPCI-TI Guadeloupe - DOM - Caraïbe) : échanges entre techniciens
- Développer une dynamique de collaboration rapprochée avec les partenaires TI
- Mettre en place un consortium de financeurs privés (banques, fondations...) pour faciliter le (pré)financement des porteurs de projet TI





8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025 :

La direction des affaires économiques de Cap Excellence œuvre pour la mise en place d'actions en faveur du développement économique du territoire. Le COPIL associé au programme Territoire d'industrie a notamment validé son programme d'actions 2025.

**Coût du programme
d'actions 2025 :**

■ 57 000 €

- **ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGÉTIQUE (TEE) des TI**
 - ZIBAC- Renforcer le programme d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) pour faciliter la mutualisation des ressources entre entreprises (énergie, déchets, eau) en partenariat avec SYNERGILE
 - Proposer, aux projets TI de Cap Excellence, des audits énergétiques gratuits ou subventionnés pour identifier des leviers d'économie d'énergie (en partenariat avec la CCI)
- **FAIRE DES TI DES ECOSYSTEMES D'INNOVATION AMBITIEUX**
 - Réaliser et partager la veille en Innovation en s'appuyant sur l'écosystème d'innovation existant (Newsletter)
 - Réaliser un répertoire / guide des acteurs de l'industrie de Cap Excellence
- **LEVER LES FREINS AU RECRUTEMENT ET DEV. LES COMPETENCES DANS LES TI**
 - Réaliser un diagnostic des besoins en compétences et des freins au recrutement (Etude EDEC de la DEETS + GPECT industrie)
 - Proposer des solutions pour le recrutement des métiers en tension (création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) pour le recrutement de techniciens de maintenance...?)
 - Appui au développement de formations à pourvoir dans les industries (EIT)





8.3 : *Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers*

ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025 :

La direction des affaires économiques de Cap Excellence œuvre pour la mise en place d'actions en faveur du développement économique du territoire. Le COPIL associé au programme Territoire d'industrie a notamment validé son programme d'actions 2025.

**Coût du programme
d'actions 2025 :**

■ 57 000 €

■ LEVER LES FREINS AU RECRUTEMENT ET DEV. LES COMPETENCES DANS LES TI

- Valoriser les métiers de l'industrie et démultiplier les liens écoles-entreprises afin de favoriser l'interconnaissance (via des visites scolaires dans les industries, newsletter...)
- Coopération Caraïbe: thématique proposée = partage des savoirs-faires sur les des normes agroalimentaires européennes

■ MOBILISER LE FONCIER INDUSTRIEL ADAPTÉ AU ENJEUX ET BESOINS

- Réaliser une cartographie des terrains industriels disponibles (étude ANCT)
- Enquêter auprès des entreprises industrielles pour identifier leurs besoins en foncier (étude ANCT)
- ANCT)



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 9 :

Mettre en place une infrastructure résiliente,
promouvoir une industrialisation durable qui profite à
tous et encourager l'innovation



ODD 9 : METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION



Le 9^e objectif promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. Il se compose de **8 sous-objectifs** :

- Infrastructures durables, résilientes et accessibles** 9.1 : *Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité*
- Industrialisation socio-économiquement durable** 9.2 : *Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés*
- Accès de toutes les entreprises aux services financiers** 9.3 : *Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés*
- Modernisation et durabilité des filières industrielles** 9.4 : *D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens*
- Innovation, recherche et développement** 9.5 : *Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030*
- Appui aux pays en développement** 9.a : *Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement*
- Diversification et ajout de valeur** 9.b : *Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises*
- Accès aux technologies de l'information et de la communication** 9.c : *Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020*



Accusé certifié exécutoire
 LES ACTIONS DE CAP EXCELLENCE RÉALISÉES EN 2024 SERVANT L'ODD9

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

■ **Actions réalisées contribuant à l'atteinte des objectifs**

- SCoT : Approbation du Projet d'Aménagement stratégique et lancement de la phase règlementaire du Document d'orientations et d'objectifs et de la
- Réalisation du Document d'aménagement commercial, artisanal et logistique en 2024



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

■ **Perspectives:**

- A venir :
- - Réalisation d'un inventaire obligatoire des ZAE
- - Finalisation technique du SCOT puis instruction règlementaire de l'Etat



I N V I T A T I O N

SCoT **cap excellence**
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 ABYMES • BAIE-MAHAULT • POINTE-À-PITRE

Eric JALTON
 Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence
 a l'honneur de vous convier aux

WEBINAIRES
SUR LA PHASE RÉGLEMENTAIRE
DU
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

NOUVELLES DATES • NOUVELLES DATES • NOUVELLES DATES

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 09H30 - 12H00 Economie & DAACL*	JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 09H30 - 12H00 Habitat & Cadre de vie
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 09H30 - 12H00 Environnement & Risques	VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 09H30 - 12H00 Mobilités & Transport

*Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jacques BANGOU, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Tél. : 06 90 35 51 69
 CADRE RÉFÉRENT : Mme Manuela RABATHALY, Directrice Adjointe de l'Urbanisme & de la Cohérence Territoriale - Tél. : 05 90 68 92 75
 CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR 



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 10 : **Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**



ODD 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Le 10^e objectif appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse. Il se compose de **10 sous-objectifs** :

- Évolution des revenus des plus pauvres** 10.1 : *D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable*
- Autonomisation et intégration** 10.2 : *D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre*
- Égalité des chances** 10.3 : *Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière*
- Politiques publiques ciblées au service de l'égalité** 10.4 : *Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité*
- Réglementation de la finance** 10.5 : *Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles*
- Gouvernance internationale** 10.6 : *Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes*
- Migrations** 10.7 : *Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées*



ODD 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Le 10^e objectif appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse. Il se compose de **10 sous-objectifs** :

Migrations

10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

Traitement spécial et différencié

10.a : Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

Aide publique au développement

10.b : Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

Coûts de transaction

10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %



10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

■ Actions réalisées contribuant à l'atteinte des objectifs

- La politique budgétaire de Cap Excellence intègre les prévisions de crédits dédiés aux actions sociales mises en œuvre pour les agents:
 - Parts variables
 - Tickets restaurants
 - Charges pour les organismes sociaux
- D'autres crédits sont prévus pour la médecine du travail et l'accompagnement psychologique des agents



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 11 :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 671200018653-20250321-20250302644-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 26/03/2025
 Publication : 26/03/2025

Le 11^e objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, et est composé de **10 sous-objectifs** :

Accès au logement décent

11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Transports sûrs, accessibles et viables

11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, avec une attention particulière accordée aux besoins des personnes vulnérables, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et personnes âgées.

Urbanisation durable

11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains

Préservation du patrimoine

11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

Prévention et limitation de l'impact des catastrophes

11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques directement dues à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

Impact environnemental

11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs

11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

Développement territorial

11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

Politiques intégrées pour des territoires résilients

11.b : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

Bâtiments durables et résilients

11.c : Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.



LES CHIFFRES CLÉS

Les villes n'occupent que 3 % de la masse continentale mondiale, mais elles produisent plus de 70 % de ses émissions de dioxyde de carbone et consomment entre 60 à 80% de l'énergie mondiale, causant de vrais enjeux urbanistiques et écologiques



11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

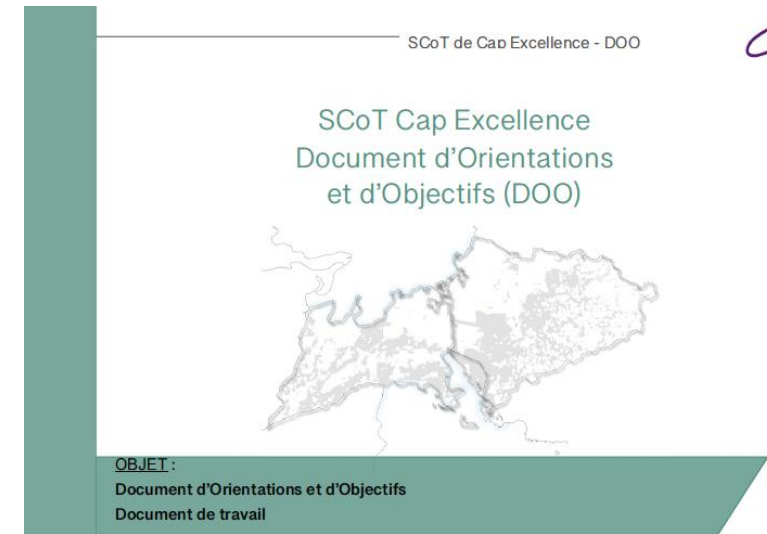
Cap Excellence a débuté de façon opérationnelle l'élaboration de son SCoT qui s'imposera aux PLUs des trois villes membres en 2018. Ce document intégrera l'ensemble des stratégies sectorielles menées par l'Agglomération (PCAET, PLH, Plan de paysage...) afin de rendre leurs préconisations opposables.

Ce document d'urbanisme dont l'un des objectifs est l'atteinte de la « zéro artificialisation nette » sur le territoire communautaire est un outil efficace au service de l'adaptation du territoire au changement climatique. Doté d'un chapitre « énergie », il permettra également de faciliter la transition énergétique du territoire de Cap Excellence.

Malheureusement, la période de COVID 2020-2021 a ralenti la mise en œuvre de la concertation autour du diagnostic et a décalé la finalisation du projet. En 2023, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS qui remplace le PADD) a été finalisé, et officiellement validé en avril 2024. La phase de construction du document d'objectifs et d'orientations (DOO) a débutée et sera finalisée au 1er semestre 2025.

Pilotage de l'aménagement du quartier de Perrin, nouvelle entrée du territoire communautaire

Dans le cadre du suivi de l'aménagement du quartier de Perrin, une concertation citoyenne a été menée entre décembre 2023 et janvier 2024. Le 11 octobre 2024, deux délibérations ont été signées afin d'approuver le bilan de la concertation et la création de la ZAC conformément au dossier environnemental.



- 11.1** : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- 11.3** : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains
- 11.a** : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

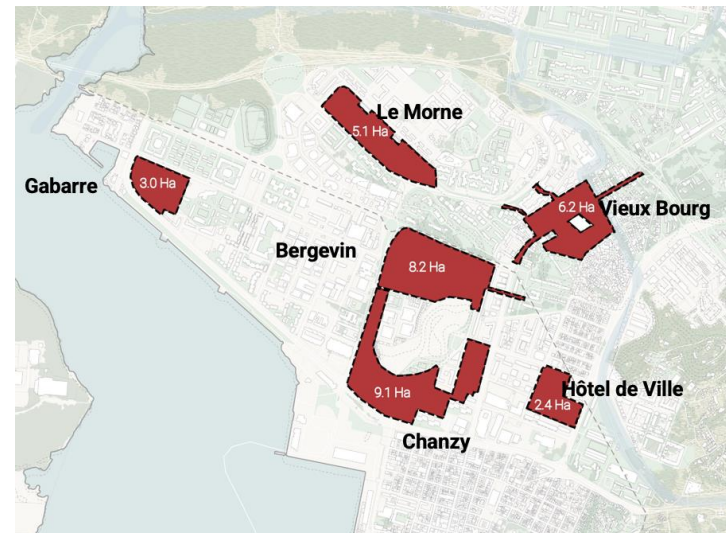
Programme de renouvellement urbaine de CAP Excellence (RUCAP)

Dans le cadre de sa compétence Habitat, Cap Excellence s'est engagé dans le projet RUCAP, opération d'envergure en matière d'urbanisme, d'habitat, de logement et d'équipements, qui concerne plus de 15 000 habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération. Il impactera l'accompagnement de ses populations sur près d'une décennie. CAP Excellence a ainsi missionné en 2023 un groupement de bureau d'études composé d'urbanistes, d'architectes, de BET, de programmistes, de paysagistes afin de l'accompagner dans la réalisation de son projet final de rénovation urbaine.

Coût des actions en 2024 :

- Tranche ferme de l'AMO RUCAP : 310 000 €

Le projet a débuté de façon opérationnelle en 2024, avec des ateliers citoyens, des réunions publiques et des enquêtes en ligne. Dans le cadre de ce projet, les enjeux liés à l'environnement, au climat et à l'énergie sont traités de façon transversale et opérationnelle dans les travaux.



11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

■ Projet TOUR LACAVE – Cap Excellence

Le projet TOUR LACAVE, situé à Pointe-à-Pitre, est un programme d'investissement porté par Cap Excellence visant l'aménagement et la rénovation d'infrastructures dans le cadre du développement urbain. Il s'inscrit dans la stratégie communautaire de modernisation des équipements publics et d'optimisation des espaces dédiés aux services et aux activités culturelles.

Avancées en 2024 :

- Finalisation de la mission de programmation confiée à Anonymart (BDC 26DGS0008), avec transmission du livrable définitif en janvier 2024.
- Travaux de billetterie budgétisés sous le BDC 24DGT0001, validés par la Direction des Affaires Financières (DAF) le 21 février 2023.
- Listage des travaux prioritaires, en attente d'arbitrage pour lancement des consultations.
- Préparation du lancement de la Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour les travaux spécifiques.

Budget 2024-2026 : Coût total estimé à 80 000 € HT avec :

- Prestations intellectuelles : 15 000 €
- Travaux : 65 000 €

Budget de 2024 : 80 000 € HT

Dépenses 2025 - 2026 : en attente de planification détaillée

ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025 :

- Validation des arbitrages et consultation des prestataires pour les travaux à réaliser
- Lancement de la Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour la mise en œuvre des chantiers spécifiques
- Suivi du plan de financement et ajustement budgétaire selon les besoins d'exécution des travaux



11.2 *D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière*

■ Développement d'une offre de transports en commun performante

Cap Excellence est impliquée depuis 2016 dans les réflexions et travaux autour de la création d'un transport en commun en site propre () sur le territoire. La compétence Transports étant déléguée au Syndicat Mixte des transports du Petit Cul-de-Sac marin (SMT), le projet s'est poursuivi afin de faire évoluer significativement les pratiques de mobilité sur le territoire.

Plusieurs réunions bilatérales ont eu lieu entre CAPEX et le SMT concernant le projet du TCSP, notamment concernant le passage du TCSP sur le boulevard Patrick STELOI et le quartier de PERRIN. La dernière réunion était le 17 avril 2024 et les aspects financiers du projet ont également été discutés.

Le projet de TCSP et son nouveau nom « Kéti » ont été approuvés lors du COFIL du juillet 2024 et une large concertation publique a été menée en aout / septembre 2024 par le SMT,



LES ACTIONS DE CAP EXCELLENCE RÉALISÉES EN 2024 SERVANT L'ODD11

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Restoration et aménagement du Pavillon L'Herminier

Cap Excellence prévoit la rénovation du Pavillon L'Herminier, inscrit aux Monuments Historiques depuis 2008. Ce projet vise à valoriser le patrimoine local et à renforcer l'attractivité touristique du territoire, tout en préservant un bâtiment historique emblématique.

L'objectif est d'y installer un Office de Tourisme Intercommunal (OTI), avec des bureaux administratifs, une boutique et des espaces d'exposition et d'animation culturelle.

Avancées en 2024 :

- Études de sol et diagnostics structurels en cours.
- Permis de construire en attente de dépôt (prévu en avril 2024).
- Consultation des entreprises pour les travaux à finaliser en juillet 2024.

ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025 :

- Démarrage des travaux de rénovation (prévu pour septembre 2024)
- Finalisation du projet et mise en service en 2025

Budget total : 1 426 830 €

Budget et financement

- CAP Excellence : 18% (275 855 €)
- Région et Département : 23% (320 000 €)
- FEDER et État : 58% (830 000 €)



Source : Guadeloupe tourisme

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

■ Projet TOUR LACAVE – Cap Excellence

Le projet TOUR LACAVE, situé à Pointe-à-Pitre, est un programme d'investissement porté par Cap Excellence visant l'aménagement et la rénovation d'infrastructures dans le cadre du développement urbain. Il s'inscrit dans la stratégie communautaire de modernisation des équipements publics et d'optimisation des espaces dédiés aux services et aux activités culturelles.

Avancées en 2024 :

- Finalisation de la mission de programmation confiée à Anonymart (BDC 26DGS0008), avec transmission du livrable définitif en janvier 2024.
- Travaux de billetterie budgétisés sous le BDC 24DGT0001, validés par la Direction des Affaires Financières (DAF) le 21 février 2023.
- Listage des travaux prioritaires, en attente d'arbitrage pour lancement des consultations.
- Préparation du lancement de la Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour les travaux spécifiques.

Budget 2024-2026 : Coût total estimé à 80 000 € HT avec :

- Prestations intellectuelles : 15 000 €
- Travaux : 65 000 €

Budget de 2024 : 80 000 € HT

Dépenses 2025 - 2026 : en attente de planification détaillée

ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025 :

- Validation des arbitrages et consultation des prestataires pour les travaux à réaliser
- Lancement de la Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour la mise en œuvre des chantiers spécifiques
- Suivi du plan de financement et ajustement budgétaire selon les besoins d'exécution des travaux



11.6 *D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.*

■ Déclaration des consommations sur la base OPERAT

Cap Excellence déclare depuis 2022 ses consommations énergétiques sur la plateforme « Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire » (OPERAT). OPERAT permet de recueillir les données de consommation et d'assurer le suivi de la réduction de consommation d'énergie finale. Si la saisie des données est obligatoire depuis septembre 2022, Cap Excellence a renseigné ses données datant de 2019 jusqu'à ce jour.

■ Stratégie de gestion du patrimoine de Cap Excellence

Pour la mise en œuvre de sa stratégie de gestion de son patrimoine, CAP Excellence a lancé fin 2023 le recrutement d'un « Économe de flux », qui s'est concrétisé en 2024 (Anael SOSSE) pour la mise en œuvre des actions bâtiments. Ce recrutement exprime la volonté d'exemplarité de la Collectivité qui souhaite relancer ses audits énergétiques et le suivi des travaux sur le patrimoine. Parallèlement, la maintenance des bâtiments se poursuit, avec des changements de matériels pour des classes A++ et la généralisation de détecteurs de présence.

■ Décarbonation de la flotte de véhicules de la Collectivité

La collectivité a revu sa stratégie de mobilité interne et a engagé la décarbonation progressive de sa flotte de véhicules. En 2024, Cap Excellence comptait 45 véhicules, dont 1 électrique et 14 hybrides. Soit plus de 30% de véhicules hybrides et électriques sur la flotte totale. Elle a également lancé le marché pour l'achat et l'installation de bornes pour le rechargement des véhicules électriques.



11.2 *D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière*

■ Développer une transition vers une mobilité décarbonée

Dans le cadre de son PCAET, Cap Excellence souhaite développer la mobilité douce et décarbonée sur son territoire. En effet, selon le bilan carbone Territoire réalisé, le secteur des Transports et le poste majoritaire d'émission de CO2 du territoire. Elle a ainsi défini 4 actions phares visant à :

- Accompagner la mise en œuvre d'aménagements favorables au développement d'une mobilité peu ou non polluante
- Accompagner la réduction des émissions carbone des transports urbains
- Mettre en place une communication spécifique à la mobilité afin de favoriser un report modal significatif vers les mobilités alternatives
- Accompagner les acteurs du transport de marchandises dans la réduction de leur impact Climat-Air-Energie

■ Navettes gratuites de Cap Excellence pour les manifestations culturelles

Cap Excellence garantit lors des événements culturels le service des transports en commun qui fonctionnent lors des événements emblématiques de CAPEX, avec des bus urbains du SMT qui circulent, notamment pendant le carnaval. Capex prévoit de relancer le système des navettes spécifiques pour le carnaval 2025.



11.2 *D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière*

■ Construction d'une piste cyclable sur les quais de Pointe-à-Pitre

Près de 4 km de piste cyclable seront aménagés dont plus de la moitié de piste neuve pour relier Fond-Sarail à Baie-Mahault et Lauricisque à Pointe à Pitre. Objectif de ce schéma d'aménagement vélo/route, sécuriser les usagers vulnérables, cyclistes et piétons. En 2024, l'essentiel des travaux de la liaison entre Fond-Sarail Baie-Mahault et Lauricisque Pointe-à-Pitre a déjà été réalisé le long de la RN11 entre le giratoire de Fond-Sarail et La Jaille (piste bétonnée). Les terrassements ont également été réalisés le long du Boulevard des Armées entre La Jaille et la passerelle (Reste à réaliser le bétonnage de la piste). Cette piste cyclable sur les quais de Pointe-à-Pitre permettra également d'aménager des trottoirs larges pour favoriser la déambulation agréable des habitants et des croisiéristes sur les quais.

Coût des actions en 2024 :

- Travaux de la piste cyclable : 4,3 millions d'euros

■ Promenade verte et bleue, élément structurant essentiel du territoire de Cap Excellence

La promenade verte et bleue est un aménagement dédié aux mode actifs sur le territoire de Cap Excellence. Avec environ 60km de tracé, ce projet permettra de créer un maillage et du lien entre les différents quartiers de l'agglomération et également entre ses différentes fonctions (habitat, travail, services, commerces, culture, loisirs, équipements publics et espaces naturels). Ce projet dont le tracé est adossé à celui du TCSP, viendra compléter l'offre de mobilité de Cap Excellence. La Collectivité a lancé la consultation pour la MOE de réalisation des sections prioritaire de la PVB qui a malheureusement été infructueuse en 2024. Actuellement, des négociations sont en cours avec les prestataires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1971 200018653 20250321 20250302644 DE
Accusé certifié exécutoire
Réception en date du 26/03/2025
Publication 26/03/2025

LES ACTIONS DE CAP EXCELLENCE RÉALISÉES EN 2024 SERVANT L'ODD11

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière

■ Villages de la mobilité

Cap Excellence a été partenaire du village des mobilités de la ville des Abymes le 20 avril 2024 et de celui de la ville de Pointe-à-Pitre le 17 mai 2024.

Le but de ces deux animations était de présenter au travers de cartographies le tracé de promenade verte et bleue adopté en conseil sur le territoire de Cap excellence et de présenter aussi l'outil SIG qui à permis d'accompagner les travaux de réalisation du tracé et de sa représentation.

Au programme de ces journées, également un simulateur de deux roues motorisées, reactionmètre, audit de conduite, ateliers de réparation de vélo, conduite véhicule électrique ou encore cours d'éco conduite et tables rondes.



ABYMES
PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
VERS L'EXCELLENCE

VILLAGE DES MOBILITÉS

Samedi 20 avril 2024 - 8h à 16h
Esplanade de la Maison du Tourisme

Village des mobilités en faveur des mobilités douces à pied, à vélo, à trottinette, à skate-board ou en véhicule électrique
Viens on t'attend !

INITIATION ENFANTS - BALADE GUIDÉE - ATELIERS - JEUX LUDIQUES
RÉPARATION DE VÉLOS - MARCHÉ BIO - CONFÉRENCES - ESSAI VÉLOS ÉLECTRIQUES



VILLES & PAYS PARTAGEANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
La ville de Pointe-à-Pitre et ses partenaires organisent
PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Le Village de la mobilité

17 MAI 2024
9H-16H

PARCOURS SPORTIF DE LAURICISQUE

Ensemble préservons nos ressources et notre santé !

PROGRAMME

- INITIATION À LA PRATIQUE DU VÉLO
- PARCOURS DE SENSIBILISATION : L'accessibilité pour tous !
- PRÉSENTATION DU PROJET *Chimen an nou*
- INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT (à partir de 03 ans !)
- HISTOIRE DU VÉLO ET JEUX TRADITIONNELS
- DE NOMBREUSES SURPRISES...

Avec la participation des élèves !

L'accessibilité pour tous



11.2 *D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière*

■ Approbation du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024-2027

Cap Excellence a validé le nouveau CCT pour la période 2024-2027, succédant au précédent contrat arrivé à terme. Ce contrat comprend trois projets structurants :

- Mise en œuvre d'opérations d'aménagement visant à améliorer l'habitat et le cadre de vie dans le cadre du renouvellement urbain (RUCAP)
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : Initiatives pour renforcer la résilience du territoire face aux risques naturels.
- Pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation de l'Agropark Caraïbes Excellence : Soutien à l'innovation et au développement économique local.



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 12 :

Établir des modes de consommation et de production durables



ODD 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES



Le 12^e objectif est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Il se compose de **11 sous-objectifs** :

Gestion durable des ressources naturelles

12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays

12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Gaspillage alimentaire

12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

Gestion écologique des produits chimiques

12.4 : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

Réduction des déchets

12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Responsabilité sociétale des entreprises

12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

Marchés publics durables

12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Formation et information environnementales

12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

Moyens scientifiques et technologiques

12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

Tourisme durable

12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Politique de subvention de l'énergie

12.c : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées



LES CHIFFRES CLÉS

70 627 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) sont produits chaque année sur le territoire de Cap Excellence, soit 701 kg/hab./an



12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

▪ **Première étoile du label économie circulaire ECI**

Dans le cadre du programme « Territoire Engagé Transition Écologique », Cap Excellence a été récompensé avec le « label économie circulaire » par l'ADEME et a obtenu sa première étoile en août 2023. Dans ce cadre, Cap Excellence a élaboré et approuvé en octobre 2024 sa Stratégie Globale d'Économie Circulaire incluant son plan d'actions pour promouvoir l'économie circulaire sur son territoire.

Les objectifs principaux de cette stratégie sont de mettre en œuvre :

- Diagnostic territorial : Identification des enjeux économiques, environnementaux et sociaux prioritaires.
- Gouvernance élargie : Collaboration avec les communes membres, les chambres consulaires et d'autres partenaires.
- Mise en œuvre d'actions concrètes : Sensibilisation à la consommation responsable, promotion de l'écoconception et soutien aux initiatives locales d'écologie industrielle.

Cette stratégie s'aligne avec les piliers environnemental et économique du développement durable, favorisant une utilisation efficiente des ressources et la réduction des déchets. Le label reconnaît les efforts engagés par CAP Excellence concernant la réduction des déchets, la promotion du recyclage, la mise en place d'une approche de la consommation des ressources dans l'objectif de réduire l'empreinte carbone.



▪ **Mise en place du PLPDMA**

Depuis 2016, CAP Excellence gère la prévention, la collecte et le tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre. Le traitement et la valorisation de ces déchets sont confiés au SYVADE (Syndicat de Valorisation des Déchets). Dans ce cadre, elle a lancé en 2023 le marché AMO en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). **La phase de diagnostic du PLPDMA a été officiellement lancée fin 2024.**





12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

■ Mise en Place d'un Système de Récompense pour le Tri Sélectif

Lors du conseil communautaire du 29 novembre 2024, Cap Excellence a adopté une initiative innovante pour encourager le tri des déchets. Les habitants sont incités à trier le verre via 193 bornes dédiées. Les points accumulés grâce à une application mobile sont convertis en bons d'achat utilisables dans les grandes enseignes et chez les commerçants locaux. Cette démarche vise à concilier protection de l'environnement et amélioration du pouvoir d'achat des citoyens, relevant ainsi du pilier environnemental du développement durable.

■ Mise en Place de la contractualisation avec les éco-organismes

Cap Excellence s'engage à renforcer la gestion des déchets de construction en contractualisant avec les éco-organismes agréés. Ces déchets, issus des produits et matériaux du secteur du bâtiment, doivent être collectés séparément afin d'être valorisés et recyclés conformément à la réglementation environnementale. En 2024, Cap Excellence prévoit de déployer cette filière de collecte avec des partenaires agréés tels qu'ECOMINERO, ECOMAISON, VALOBAT et VADELIA, qui assureront la mise à disposition des contenants, le transport et le traitement des déchets. Ce dispositif permet également le versement d'aides financières pour soutenir le fonctionnement des déchetteries et la sensibilisation des habitants.

L'ouverture prochaine de la déchetterie de Trioncelle et la réhabilitation de celle de Petit-Pérou offriront de nouvelles infrastructures adaptées, facilitant la gestion efficace de ces déchets. Cap Excellence continue ainsi son engagement en faveur d'un territoire plus propre et résilient.

Ce projet s'inscrit également dans :



12.72 *Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales*

■ Construction de la déchèterie de Trioncelle à Baie-Mahault

Le projet répond à un besoin urgent de traitement et de valorisation des déchets, en améliorant l'accès à un service de gestion des déchets efficace et structuré.

Actions menées en 2024 sont les études techniques et administratives réalisées et le lancement des procédures d'appel d'offres pour la construction.

**Dépenses d'investissement
totale en 2024 : 879 832 €**

ACTIONS PROGRAMMÉES:

- Début des travaux de construction.
- Mise en place de campagnes de sensibilisation pour encourager le tri et le recyclage.

■ Charte de construction et de réhabilitation durables

Cap Excellence a réalisé sa charte de construction et de réhabilitation durables qui s'appliquera à l'ensemble des opérations portées par l'EPCI et les communes. Les engagements de la charte traduisent les objectifs ambitieux en matière de bâtiments exemplaires, de construction et de réhabilitation, qu'elle souhaite appliquer à l'ensemble des opérateurs du territoire.



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 13 :

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS



Le 13^e objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Il se compose de **5 sous-objectifs** :

- Résilience et adaptation**
 - 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.*
- Politiques climatiques**
 - 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.*
- Éducation et capacité d'action**
 - 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.*
- Fonds vert**
 - 13.a : Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement pour mettre en œuvre des mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel*
- Renforcement des capacités**
 - 13.b : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques.*



LES CHIFFRES CLÉS

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de Cap Excellence, en tant que territoire isolé s'élève à 955 teqCO₂ soit 9 teqCO₂ par habitant. Les principaux postes émetteurs sont le poste Déplacements de personnes, Transports de marchandises et Industries de l'énergie.



13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification

- **Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour un aménagement durable**

Le SCOT de Cap Excellence est un projet stratégique qui intégrera l'ensemble des stratégies sectorielles menées par l'Agglomération (PCAET, PLH, Plan de paysage...) afin de rendre leurs préconisations opposables. Ce document d'urbanisme dont l'un des objectifs est la sobriété foncière (en lien avec l'atteinte de la « zéro artificialisation nette ») sur le territoire communautaire est un outil efficace au service de l'adaptation du territoire au changement climatique. Doté d'un chapitre « énergie », il permettra également de faciliter la transition énergétique du territoire de Cap Excellence.

En 2023, le Projet d'Aménagement Stratégique a été finalisé, et officiellement validé en avril 2024. La phase de construction du document d'objectifs et d'orientations (DOO) a débutée et sera finalisée au 1er semestre 2025.

- **Actions programmées : Intégrer à termes dans le SCoT le PCAET**

- **Participation à la Conférence Régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

En avril 2024, Cap Excellence a désigné un représentant pour siéger à la Conférence Régionale ZAN, conformément à la loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021. Cette participation témoigne de l'engagement de la communauté d'agglomération à réduire l'artificialisation des sols et à préserver les espaces naturels, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

- **Pilotage de l'aménagement du quartier de Perrin, nouvelle entrée du territoire communautaire**

Dans le cadre du suivi de l'aménagement du quartier de Perrin, une concertation citoyenne a été menée entre décembre 2023 et janvier 2024. Le 11 octobre 2024, deux délibérations ont été signées afin d'approuver le bilan de la concertation et la création de la ZAC conformément au dossier environnemental.



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE



13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification



▪ Vers une performance carbone de Cap Excellence

DGADD

Cap Excellence a actualisé son bilan carbone Patrimoine & Compétences (P&C) en 2024 qui s'élève à 25 212 tCO₂. **La compétence Déchets est la plus émettrice de CAP Excellence avec 65% des émissions totales**, puis la compétence Eau potable et assainissement et compétence Administration générale (7%), la voirie (4%) et enfin les Transports (3%). Le programme d'actions P&C prévoit des actions ambitieuses pour intégrer au fonctionnement de l'agglomération les enjeux CAE et améliorer la connaissance en matière de qualité de l'air intérieur.

Le programme d'actions P&C prévoit également des actions ambitieuses pour intégrer au fonctionnement de l'agglomération les enjeux CAE et améliorer la connaissance en matière de qualité de l'air intérieur. Les actions validées sont :

- Élaborer et mettre en œuvre une politique de marchés et d'achats durables
- Mettre en place une politique interne exemplaire en matière d'économie circulaire, de sobriété et de réduction des déchets
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité exemplaire
- Développer les énergies renouvelables et réduire les consommations de l'établissement public
- Améliorer la qualité de l'air intérieur dans le patrimoine de Cap Excellence
- Améliorer la qualité de l'air dans le cadre de l'exercice des compétences de Cap Excellence



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 14 :

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



ODD 14 : CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le 14^e objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices : une gestion plus durable des ressources, l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques et la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés. Il se compose de **10 sous-objectifs** :

- Pollutions marines** *14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments*
- Écosystèmes marins et côtiers** *14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans*
- Acidification des océans** *14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux*
- Réglementation de la pêche** *14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques*
- Préservation de zones marines** *14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles*
- Subventions nuisibles à la pêche** *14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce*

ODD 14 : CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le 14^e objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices : une gestion plus durable des ressources, l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques et la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés. Il se compose de **10 sous-objectifs** :

Petits États insulaires

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

Recherche et transferts de techniques marines

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

Préservation de la pêche artisanale

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

Droit de la mer

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

LES CHIFFRES CLÉS

La façade maritime linéaire totale de Cap Excellence est de 65,5km



- 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
- 14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

■ **La stratégie foncière du littoral de CAP Excellence intégrée au SCoT**

Dans le cadre de l'élaboration de son SCoT, Cap Excellence élabore une stratégie foncière pour son littoral dans le cadre réglementaire fixé par la loi Littoral. L'objectif de cette étude est de déterminer les critères d'identification des formes urbaines au regard de la loi littoral, ainsi que de proposer une qualification et une localisation de ces formes urbaines sur le territoire de Cap Excellence.

Cette étude sur les formes urbaines littorales et la transposition de la loi littorale dans le cadre du volet littoral et maritime du SCoT a été menée par le CEREMA et ses résultats présentés en août 2024.

■ **Actions programmées:**

- Intégrer ces résultats au DOO du SCoT



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 15 :

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



ODD 15 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES



Le 15^e objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté et souligne l'importance de protéger les espèces menacées via une coopération internationale renforcée. Il se compose de **12 sous-objectifs** :

- | | |
|---|--|
| Préservation des écosystèmes terrestres | <i>15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</i> |
| Gestion durable des forêts | <i>15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial</i> |
| Dégradation des sols | <i>15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols</i> |
| Écosystèmes montagneux | <i>15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</i> |
| Biodiversité et espèces menacées | <i>15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</i> |
| Ressources génétiques | <i>15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</i> |
| Braconnage et trafics d'espèces protégées | <i>15.7 : Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande</i> |
| Espèces envahissantes | <i>15.8 : D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</i> |
| Intégration de la biodiversité dans les politiques | <i>15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</i> |
| Financement (Biodiversité) | <i>15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement</i> |
| Financement (Forêts) | <i>15.b : Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement</i> |
| Moyens dans la lutte contre le braconnage | <i>15.c : Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance</i> |



15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

■ Intégration du principe de protection des espaces dans le SCoT de Cap Excellence

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Excellence 2024 est un outil stratégique d'aménagement qui intègre des principes de développement durable et de préservation des milieux naturels.

Dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, Cap Excellence participe activement à l'ODD15 :

- Le SCoT identifie et protège les zones naturelles sensibles (mangroves, forêts littorales, zones humides) afin de limiter l'urbanisation et préserver la biodiversité locale. Il favorise :
 - La limitation de l'étalement urbain pour éviter la destruction des habitats naturels.
 - La protection des corridors écologiques et la continuité des trames vertes et bleues.
 - L'intégration des espaces verts et de la biodiversité dans les projets d'aménagement.
- Le SCoT impose des règles pour limiter l'artificialisation des terres agricoles et forestières, en encourageant :
 - La reconversion des friches urbaines plutôt que l'extension des zones bâties.
 - Une densification raisonnée des espaces urbains pour préserver les terres naturelles.
 - L'encadrement des nouvelles constructions en fonction des enjeux environnementaux.



15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

■ **Intégration du principe de protection des espaces dans le SCoT de Cap Excellence**

- Le SCoT intègre des principes d'urbanisme résilient, le SCoT favorise :
 - Une gestion durable des ressources en eau (préservation des zones humides)
 - La protection des terres agricoles pour assurer la souveraineté alimentaire locale.
 - La réduction des risques environnementaux (érosion, pollution des sols).

Le SCoT de Cap Excellence joue un rôle clé dans la préservation des écosystèmes terrestres en régulant l'urbanisation, en protégeant les espaces naturels et en intégrant les enjeux environnementaux dans la planification du territoire. Il s'inscrit pleinement dans l'ODD 15 en assurant un équilibre entre développement et protection des ressources naturelles

■ **Pistes d'amélioration proposées :**

- Intégrer pleinement la préservation de la biodiversité et des espaces naturels existants avec la mise en œuvre de trames écologiques
- Promouvoir les projets de protection et de sensibilisation des zones humides (Aires éducatives,...)



15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

■ L'étude de séquestration carbone du PCAET de Cap Excellence

L'étude sur la séquestration carbone, réalisée dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Cap Excellence, joue un rôle essentiel dans la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, répondant.

Elle vise ainsi la :

- Protection et valorisation des écosystèmes naturels. L'étude vise à quantifier le potentiel de stockage du carbone dans les espaces naturels du territoire (forêts, mangroves, zones humides). Cette analyse permet :
 - D'identifier les zones à fort potentiel de séquestration carbone et de les protéger contre l'artificialisation.
 - De renforcer la végétalisation urbaine et périurbaine, en intégrant des espaces verts et des trames écologiques dans les aménagements.
- Lutte contre la déforestation et restauration des milieux dégradés

L'étude oriente les actions du PCAET vers la reforestation et la protection des sols, contribuant ainsi à :

- Préserver les forêts et espaces naturels, véritables puits de carbone et refuges pour la biodiversité.
- Encourager des pratiques agricoles durables, limitant l'érosion et améliorant la fertilité des sols.
- Adaptation au changement climatique
 - En optimisant la séquestration carbone, cette étude réduit les impacts climatiques tout en améliorant la résilience des écosystèmes face aux aléas (sécheresse, érosion).



OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 16 :

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable



ODD 16 : PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le 16^e objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions. Il se compose de **12 sous-objectifs** :

- | | |
|---|--|
| Réduction de la violence | 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés |
| Maltraitance et exploitation infantiles | 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants |
| État de droit et accès à la justice | 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité |
| Criminalité organisée | 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée |
| Corruption | 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes |
| Institutions exemplaires | 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux |
| Prise de décisions inclusive | 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions |
| Gouvernance internationale | 16.8 : Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial |
| État civil | 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances |
| Information et protection des libertés | 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux |
| Terrorisme et criminalité | 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement |
| Politiques non discriminatoires | 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable |



16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

■ Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Cap Excellence

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté d'agglomération Cap Excellence, s'est réuni le 09 juillet 2024. Ce dispositif vise à apporter une réponse collective face à l'évolution des formes de délinquance sur le territoire intercommunal. L'objectif est de développer des programmes mutualisés en complément de leurs actions de proximité et de mener des actions concrètes pour la prévention de la délinquance sur le territoire.

A l'issue des discussions autour des chiffres de la délinquance pour le 1er semestre 2024 et de l'analyse de la période de couvre-feu sur le territoire des Abymes et de Pointe-à-Pitre, le CISPD a énoncé des propositions validées à l'unanimité, comprenant :

- Le lancement du processus de renouvellement du Schéma de Tranquillité publique (STP) ;
- Le renforcement de la coordination entre le CISPD et les CLSPD ;
- La montée en compétence des acteurs du territoire intercommunal avec la mise en place de formations qualifiantes pour les coordonnateurs et acteurs des CLSPD ;
- L'initiation d'un colloque sur la maltraitance en partenariat avec le Conseil départemental ;
- L'accompagnement des associations porteuses de solutions, financées notamment dans le cadre du Contrat de ville de Cap Excellence.

Afin d'optimiser les retombées positives de ces programmations, Mme Eliane GUIOUGOU, vice-présidente de la commission affaires sociales et insertion, a sollicité des séances plus régulières et opérationnelles des comités restreints du CISPD, afin de constater les évolutions des phénomènes de violences et de délinquance et réagir plus efficacement et rapidement.



16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

▪ Approbation du projet d'administration de Cap Excellence

Le projet d'administration de Cap Excellence vise à moderniser et optimiser l'organisation des services publics en responsabilisant les agents et en améliorant la qualité du service rendu aux administrés. Il repose sur trois axes stratégiques :

- Réaffirmer les finalités de Cap Excellence
- Améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'EPCI
- Renforcer le management ainsi que la qualité de vie au travail (QVT)

Structuré en 21 fiches-actions, ce projet a été élaboré à travers une démarche participative impliquant entretiens individuels, ateliers collaboratifs, questionnaires et séminaires managériaux. Cette approche a permis d'identifier les défis organisationnels et de proposer des solutions adaptées aux besoins des agents et des usagers.

Lors de la convention annuelle du 20 septembre 2024, les agents ont été sensibilisés à leur rôle clé dans la mise en œuvre de ce projet, notamment à travers la co-construction de projets de services. L'objectif final est d'améliorer le bien-être au travail, d'optimiser les pratiques managériales et d'assurer un service public de qualité, plus performant et inclusif. **Le conseil communautaire est appelé à approuver son lancement opérationnel pour 2025.**





OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE 17 : **Partenariats pour la réalisation des objectifs**



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Le 17^e et dernier objectif et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile qui sont nécessaires pour la réalisation des ODD au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète. Il se compose de **19 sous-objectifs** :

Mobilisation des ressources nationales	<i>17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes</i>
Aide publique au développement	<i>17.2 : Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement</i>
Ressources financières supplémentaires	<i>17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement</i>
Maîtrise de la dette nationale	<i>17.4 : Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration</i>
Investissements ciblés	<i>17.5 : Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés</i>
Coopération scientifique et technologique	<i>17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord</i>
Transferts ciblés de technologies	<i>17.7 : Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables arrêtées d'un commun accord</i>
Capacités scientifiques et technologiques	<i>17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications</i>
Renforcement des capacités	<i>17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire</i>



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Renforcement des capacités	<i>17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire</i>
Système commercial multilatéral équitable	<i>17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement</i>
Exportations des pays en développement	<i>17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020</i>
Accès aux marchés	<i>17.12 : Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés</i>
Stabilité économique mondiale	<i>17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques</i>
Cohérence des politiques	<i>17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable</i>
Souveraineté nationale	<i>17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable</i>
Partenariat pour le développement durable	<i>17.16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays à atteindre les objectifs de développement durable</i>
Partenariats multi-acteurs	<i>17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, public-privé et avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</i>
Recueil de données	<i>17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays</i>
Construction d'indicateurs de développement durable	<i>17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le PIB, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement</i>



17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

■ Actions réalisées contribuant à l'atteinte des objectifs

- **ADHESION A ATOUT France** : Agence de développement touristique de la France, elle est l'acteur incontournable de la mise en œuvre de la stratégie touristique nationale, partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises du tourisme. L'ensemble des équipes d'Atout France met son expertise à notre disposition pour conseiller et accompagner dans le développement de notre activité.
- Elle oriente également l'activité des acteurs du tourisme, et leur permet de s'adapter à l'évolution du contexte économique et des marchés. De même qu'elle favorise le montage de projets d'investissements, notamment via le programme France Tourisme Ingénierie. Atout France pilote différents labels et marques qualité, et propose des actions marketing et de promotion autour des marques mondiales de destinations afin de renforcer leur développement à l'international.
- **Budget = 3 466,58 €**



- Le rapport Développement durable 2024 est en cours de complétude ;
- Il pourra être finalisé à réception de l'ensemble des éléments fournis par les directions et en fonction des observations faites lors du débat en conseil communautaire.

